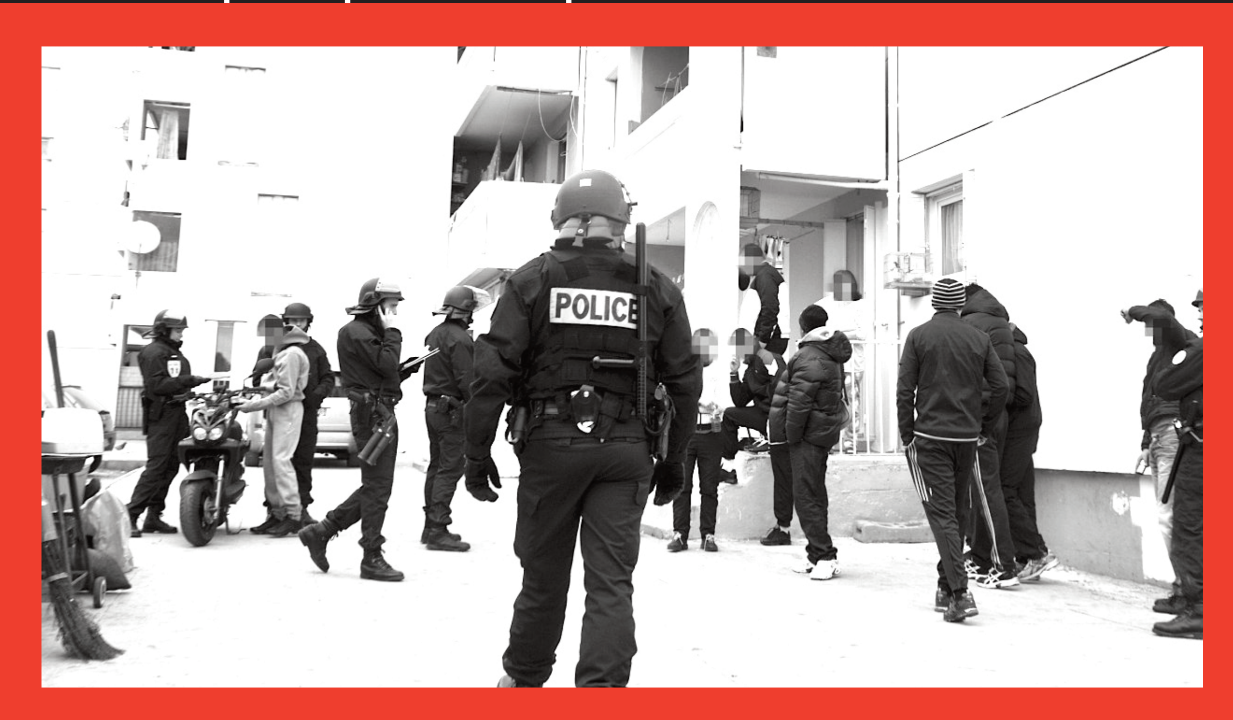
COURANT ★ ALTERNATIF

courant ★ alternatif

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 250 | MAI 2015 | 3 €

- RACISME ET ANTIRACISME
- VIOLENCES POLICIÈRES : PERMIS DE TUER ?
- LA GRÈVE DE RADIO-FRANCE
- LA LOI SUR LE RENSEIGNEMENT



En banlieues comme en Méditerranée



la sécurité des États capitalistes c'est la mort

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égrégore – BP 81213 – 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.





SOMMAIRE

Ce numéro a été préparé à **limoges**

La commission journal de février aura lieu **dans l'Yonne**

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

□ **10 numéros + hors séries**	**30 euros**
□ Sans les hors séries	25 euros
□ Tarifs reduits (pour les fauchés)	18 euros
□ En soutien	+ de 30 euros
□ À l'essai (3 numéros)	5 euros
□ Un numéro sur demande	GRATUIT

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égregore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT
l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE
ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE
oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o egregore BP 81213
51058 Reims
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE
oclidf@riseup.net

LIMOUSIN
ocl.limoges@voila.fr

MIDI-PYRÉNNÉES
OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
• OCLB c/o La mouette enragée
BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr
• ocl-nord@gmail.com

NORMANDIE
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY
ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES
• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES
"courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net

SUD-EST
ocl.se@sfr.fr

CONTACTS
Figeac, Montpellier, passer par
oclibertaire@hotmail.com

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

http://oclibertaire.free.fr

COURANT ALTERNATIF
mai 2015
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0615G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

Des milliers de migrants meurent chaque année en Méditerranée et le processus s'accélère. 1500 morts en 2011, 3419 en 2014, environ 1600 à ce jour depuis le début de l'année 2015. Et ces chiffres ne concernent que les drames qui ont pu être constatés et évalués.

Face à cette catastrophe, Matteo Renzi, chef du gouvernement italien a déclaré : "Nous demandons à ne pas être abandonnés". Pour autant, ce ne sont pas les autorités italiennes qui sont abandonnées par leurs pairs, ce sont d'abord les migrants. En 2005 a été créée l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne plus connu sous son acronyme de FRONTEX. Cette agence bénéficie d'une autonomie importante, renforcée en 2011 et est autorisée à posséder son propre matériel militaire. Les moyens financiers mis à disposition de FRONTEX sont en augmentation constante : 19 millions d'euros en 2006 et 88 millions d'euros en 2011, 110 millions en 2015 (prévus pour l'instant, mais des rallonges sont évoquées).

Bien sûr les migrants sont victimes des passeurs qui les exploitent et les mènent souvent à la mort, mais ils sont aussi victimes de la guerre que leur mène l'Europe avec FRONTEX. Ce ne sont pas des moyens humanitaires qui sont développés pour les secourir mais des moyens militaires pour les refouler. Matteo Renzi remarque à juste titre que les missions de recherche et de sauvetage en mer ne suffisent pas, à elles seules, à sauver la vie des migrants mais pense que problème ne pourra être résolu qu'en empêchant les passeurs de se livrer à leur activité et en faisant en sorte que leurs bateaux ne quittent plus les côtes libyennes. Ce dirigeant issu du Parti Démocrate (centre gauche), ira-t-il jusqu'à prôner de couler les bateaux avant qu'ils ne prennent la mer comme l'a proposé la fasciste Daniela Santanchè.

La Coordination Migrants (de Bologne et sa région) – mouvement des migrant-e-s contre le racisme et l'exploitation) analyse cela avec justesse : « *Si les indiscrétions qui parlent d'un blocus naval dans la Méditerranée devaient être confirmées, le résultat serait que nous migrants finirions par devenir les pions jetables d'un jeu entre des gendarmes et des voleurs, entre les forces de bien" de la démocratique UE et les agents du mal" représentés par des passeurs. Des équipes différentes mais toutes les deux effectivement sans scrupules.* »

Lorsqu'une personne a fui un pays en guerre civile, le joug d'une dictature (qu'elle soit islamiste ou dirigée par un affairiste pro-occidental) ou une misère invivable et qu'elle a traversé dans des conditions difficiles la moitié de l'Afrique, il est normal qu'elle ne se résigne pas à rester bloquée en Libye ou au Maroc et soit prête à n'importe quel prix à tenter de traverser la Méditerranée

Bien sûr, la situation catastrophique de la Libye (*Courant Alternatif* N°243 d'octobre 2014) ne simplifie pas la situation mais contrairement à Renzi qui pense que « *La seule solution est la paix et la stabilité des institutions libyennes* », nous pensons qu'il faut voir les vraies causes dans l'aggravation de l'exploitation capitaliste de l'Afrique. Bien sûr, la Libye est dans un état extrêmement grave, suite à l'intervention des occidentaux (Sarkozy en tête) pour la débarrasser d'un dictateur à qui l'on faisait des courbettes peu de temps auparavant. Mais c'est surtout l'exploitation économique de l'Afrique par les grands groupes occidentaux -exploitation renforcée par les accords de partenariat économique (APE)- et le maintien de dictatures qui font que tant d'africains fuient la misère.

Et quelle situation trouvent ces immigrés en arrivant en Europe ? « *Avec beaucoup d'autres nous luttons chaque jour pour faire valoir nos droits contre le racisme institutionnel qui voudrait nous réduire au silence, comme des bras à exploiter sans voix. Avec les assemblées, les rassemblements, les grèves et les manifestations, nous nous organisons pour revendiquer la liberté de tous face à l'exploitation, à la précarité et aux lois racistes comme les lois Bossi-Fini. Nous sommes ici et nous nous battons ici. Mais nous savons que notre condition découle d'avoir traversé une frontière, et que cela continue à nous poursuivre dans le permis de séjour que nous portons dans notre poche ou dans les papiers qu'ils ne nous veulent pas nous donner, dans le racisme que nous devons affronter.* » explique la Coordination Migrants de Bologne.

En France aussi, il y a des personnes qui restent des années – voire des dizaines d'années – sans papiers, tout en étant exploitées comme une main d'œuvre corvéable à merci. Et même lorsqu'ils obtiennent le droit de séjourner régulièrement et de travailler, même lorsqu'ils sont installés depuis longtemps ils sont victimes du racisme et de l'exploitation. Les enfants et petits-enfants de ces immigrés sont eux aussi victimes de discriminations sociales, de ségrégation spatiale, de surveillance et de violences policières. Heureusement, de plus en plus souvent, les immigrants, les travailleurs sans-papiers, les jeunes dits « issus de l'immigration » s'organisent pour défendre leurs droits face à l'exploitation, au racisme, à l'injustice ou aux violences policières.

Et même lorsque l'on n'est pas immigré, il est nécessaire de lutter pour défendre ses droits de salariés comme viennent de le faire les salariés de Radio France, ses droits sociaux, et en particulier le droit à la santé face aux réformes inégalitaires. Et il faut plus que jamais lutter contre « *l'instauration d'une société de surveillance* » (comme l'exprimait à juste titre le Parti Socialiste en 2009 dans son livre *La France en libertés surveillées*), à l'heure où ce même PS veut maintenant aller plus loin que la droite en matière de contrôles à travers la loi sur le renseignement.

« *Face aux crimes politiques dont se rendent coupables les gouvernements de tous les rivages de la Méditerranée, nous revendiquons le droit de nous déplacer et de traverser les frontières par n'importe quel moyen sans mourir.* » nous disent encore les camarades de la Coordination Migrants de Bologne. Nous ajouterons seulement qu'en plus de la liberté de circulation, il est nécessaire de lutter pour l'abolition de l'exploitation capitaliste et du contrôle étatique sur nos vies.

Limoges, 26 avril 2015

Pour une analyse plus fouillée des causes de l'accroissement du nombre de migrants africains et de la gestion de cette situation par l'Europe, vous pouvez consulter l'intéressant article de Saïd Bouamama *Le mur meurtrier de la Méditerranée* sur son blog : https://bouamamas.wordpress.com ; il a été repris sur « Paroles libres » : http://www.paroleslibres.lautre.net et sur notre site : http://oclibertaire.free.fr .

Le peuple ne vote plus ! Dissolvons-le !



Des « représentants » dont la fonction n'est pas définie avant d'être élus. Des partis qui ne représentent plus que moins d'un tiers de la population hexagonale. Que reste-t-il des oripeaux de la démocratie parlementaire ? Pas grand chose. Une seule solution : obliger le peuple à voter ou, sinon, le dissoudre.

« Ce soir les électeurs se sont plutôt mobilisés »

C'est ce que déclarait sur France 2 le directeur de l'IFOP, Brice Teinturier, au soir du second tour des élections départementales.

Les soirées électorales nous offrent généralement bien des motifs de nous esclaffer mais ce jour-là nous étions un cran au-dessus. Trouver satisfaisante une participation d'à peine 50 %, pour les laudateurs de la démocratie parlementaire cela relevait de la méthode Coué mais s'accordait parfaitement avec le ton général d'une l'émission dans laquelle chaque parti tentait de trouver la formule pour se satisfaire de ses propres résultats. Les uns transformant leur victoire en triomphe, les autres des pourcentages moins élevés que prévu en victoire historique, d'autres encore leur déroute en « sursaut malgré tout » ou allant chercher à la loupe dans d'improbables cantons la preuve que leur stratégie d'alliance était la bonne. Il n'était pas question de gestion locale, départementale ou régionale mais de tactiques pour les prochaines échéances électorales.

Pourtant, ce que masquait ce concours de langue de bois et de formules magiques, ce n'était pas tant les 50 % d'abstentions que la réalités des votes blancs et des votes nuls. On sait que depuis 1974 les premiers sont comptés... mais non comptabilisés. Autrement dit on vous en livre le nombre mais ce nombre d'entre pas en ligne de... compte dans les pourcentages relatifs aux suffrages exprimés : miracles de la nov langue administrative élaborée par les énarques !

Les bulletins blancs ont été 700 000 au premier tour et près d'1,2 million au second. Si on ajoute les bulletins nuls dont beaucoup, compte tenu des normes imposées pour le vote blanc (papier blanc au format de l'enveloppe ou rien dans cette dernière), marquent en fait un refus de choisir, plus qu'une simple rature ou tâche involontaire sur le bulletin ainsi annulé, nous atteignons plus de un million au premier tour et 1,6 millions au second... soit 8,3 % des votants et 4,10 % des inscrits.

Des chiffres qui relativisent cette mobilisation proclamée des électeurs mais surtout qui corrigent singulièrement certaines interprétation. Ainsi dans le département du Nord qui a « basculé à droite avec une forte poussée du Front national », il aurait fallu préciser qu'avec 53 % d'abstentions et 8% de blancs et nuls ce basculement et cette poussée ne se sont joués qu'au sein de moins 40 % du corps électoral !

Si on tient compte de tous ces chiffres le panorama électoral français est tout autre que celui qu'on tente de nous asséner. Sur 100 % d'inscrits le FN représente 11 %, l'UMP-union de la droite 13/14 %, le PS autour de 10 % ; quant à celles et ceux qui ne votent pour aucun parti ils sont 56 % ! Il ne reste que 10 % pour le FG, le PC, Les Verts, le Modem et les petits partis d'extrême droite....

Le Vote obligatoire

Il n'est évidemment pas question de revendiquer ou d'interpréter ce désintérêt pour tous les candidats comme la preuve de la validité d'un projet politique révolutionnaire ou d'une remontée des mouvements sociaux. Il faut simplement remarquer qu'avec de tels résultats c'est la légitimité même du socle républicain parlementaire qui vacille, ses laudateurs s'en rendent parfaitement compte.

De plus, en France, peu le savent, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire mais pas sanctionnée. Pourtant, l'Insee estime à environ trois millions le nombre de personnes non inscrites en âge et en situation de l'être. Bien entendu pour un nombre indéterminé d'entre elles ce n'est pas un choix, mais on remarque quand même qu'elles sont plus nombreuses dans les villes, chez les jeunes et les moins « diplômés », c'est-à-dire chez celles qui sont le plus à la marge du système. Ce qui, si on tenait compte d'une fraction d'entre elles, réduirait encore davantage la représentativité réelle des partis évoquée plus haut.

C'est dans ce contexte qu'à rejailli la vieille lune du « vote obligatoire » dont Claude Bartolome s'est fait le propagandiste au sein du PS. François de Rugy

(EELV), a déclaré qu'il allait déposer une proposition de loi à l'Assemblée pour le vote obligatoire ». Il considère qu'un citoyen qui n'irait pas voter doit être sanctionné par une « petite amende ». Nous comprenons très bien qu'en achetant le vote de quelques millions de récalcitrants, dont de nombreux ex-électeurs de gauche, EELV (mais aussi sans doute l'extrême gauche) seraient en mesure d'en attirer une proportion – contrainte et forcée – plus importante que les à peine 2 % qui représente leur étiage électoral actuel !

Mais que reste-t-il d'un droit lorsqu'il est converti en obligation ? Avoir le droit de faire quelque chose c'est aussi pouvoir ne pas le faire ! Sinon on se rapproche à grands pas du rêve implicite de tout politicien que Bertolt Brecht explicitait dans son poème Solution :

« Le peuple, a par sa faute perdu la confiance du gouvernement, et ce n'est qu'en travaillant deux fois plus qu'il peut la regagner. Ne serait-il pas plus simple alors pour le gouvernement de dissoudre le peuple et d'en élire un autre ? ».

Un objectif qui n'est pas si lointain quand on sait que la particularité du dernier scrutin dit « départemental » fut de demander que soient élus des gens dont n'étaient pas encore définis les attributions ni les pouvoirs. Jusqu'à présent, en démocratie parlementaire, ces dernièrs étaient fixés et connus de l'électeur même si cela ne préjugeait en rien devce qu'ils feraient ou ne feraient pas une fois élus. Cette fois le mandat n'est non seulement pas impératif, il n'est simplement pas.

Le Front national, fruit du colonialisme et du PS

Il est vrai que le FN a progressé même si c'est un peu moins qu'il l'aurait souhaité. Mais il faut remarquer que cette progression n'est pas uniforme. Si, profondément, le vote FN reste plutôt populaire, périphérique et rural il a eu tendance à se tasser dans ces secteurs-là montrant que, comme nous le suggère l'exemple du Nord cité plus haut, il n'est pas loin d'y avoir fait le plein, nuançant ainsi l'antienne selon laquelle le vieux mouvement ouvrier ou ce qui en reste, aurait ou serait sur le point de basculer totalement vers le fascisme. En effet cette fois, la progression du FN est due à une pénétration sensible dans les territoires plus urbains, plus aisés, au sein de la petites (parfois grande) bourgeoisie.

L'effort d'enracinement au niveau des élus a été le souci majeur de la tendance dédiabolisée. Ce sont environ 700 candidats, essentiellement des têtes de liste, qui on suivi une formation sur le droit, la gestion municipale et la lecture des comptes publics, sous la houlette de Louis Alliot. Bien sûr il reste de nombreux cas de candidats bouche-trou ou même ignorant leur candidature, mais elles sont en diminution, alors que le PS, lui a dû envoyer des candidats au massacre, mais aussi en faire élire sans aucune formation et qui se retrouveront totalement démunis face à la montée des « cadres moyens » du FN dans les instances départementales.

Le fichier des candidats, rendu public par le ministère de l'intérieur, livre des informations (âge, profession, mandats) qu'a analysées . Il en ressort que les candidats frontistes sont majoritairement composés d'employés (26 %) ou de retraités (26 %), et de relativement peu de cadres et professions libérales (14 %). Très peu de candidats FN évoluent dans le secteur public (seulement 15 %, contre 52 % au Front de gauche, 49 % au PS et 27 % à l'UMP).

Dans un épisode de L'émission Les pieds sur terre sur France Culture, consacrée au Front national, une série d'interview de militants de base ou de sympathisants du FN nous donnent de précieuses indications sur les motivations, les engagements vis-à-vis du FN selon les catégories sociales.

Une petite ville du Nord : de jeunes prolos chômeurs, écœurés voire désespérés par leur situation. En les écoutant on a envie de discuter avec eux. Un discours de révolte dont on se dit qu'en d'autres temps il se serait reporté sur l'extrême gauche. Un discours souvent sensé sur bien des points qui peut les rendre sympathiques à nos yeux. Sauf évidemment cette hostilité vis-à-vis d'autres jeunes qui pourtant sont dans la même situation sociale mais supposés entretenir l'insécurité et dont on devine qu'ils sont plus ou moins basanés. Mais aucun pont entre ces deux groupes n'est suggéré.

Versailles : des cadres, des techniciens, une population aisée qui possède tous les atouts pour devenir des décideurs. Même discours sur l'insécurité que leurs jeunes « camarades de parti » du Nord mais sans la désespérance et le constat social. Ils sont l'avenir et ils le savent… Ils ne croient plus en l'UMP pour le bien du pays. Leur racisme a des racines bien différentes de leurs camarades de parti du Nord. On a envie de leur foutre sur la gueule.

Enfin, cette femme juive avec ses deux enfants à Sarcelles. Un témoignage poignant. Minée par le climat d'insécurité et d'hostilité qu'elle et ses enfants rencontrent de la part de certains autres habitants (elle non plus n'explicite pas qu'il s'agit d'arabes). Elle est torturée entre son hostilité vis-à-vis du FN dont elle rejette tous les paramètres qui sont contraires à sa culture, et sa crainte de se laisser aller un jour à voter pour lui, pour ramener la paix, la sécurité. Elle préfèrera sans doute partir pour fuir cette situation.

On a là en raccourci toutes les données de la question. Le FN c'est à la fois le fruit du colonialisme et du PS. Du colonialisme donc de la guerre d'Algérie qui a permis, avec le retour des pieds noirs et de l'OAS dans les années 1960-1970 de revivifier le vieux socle l'éternelle extrême droite française et de ses avatars anti-dreyfusards, maurassiens et pétainistes, d'où le Pen est parti.

Et puis le fruit de l'asservissement, bien logique en système capitaliste, des divers gouvernements depuis des dizaines d'années au patronat pour lui ouvrir des espaces de plus en plus grands afin de diminuer le coût du travail en accroissant les profits. Lorsque les gouvernement étaient de droite il y avait un pseudo espace à gauche pour canaliser les révoltes. Lorsque les socialistes ont pris le pouvoir en 1981 il existait encore en PC et une extrême gauche issue de 68 pour jouer ce rôle. Mais depuis Hollande il n'y a plus rien, il ne reste que le FN.

Répétons-le une fois de plus, c'est la question sociale qui est au cœur de celle de la montée du FN et plus généralement de la « droitisation de la société ». Bien loin de toutes les arguties idéologiques ou morales.

JPD



A propos du racisme et de l'antiracisme



Une-mosquée profanée par-des tags de croix gammées en décembre 2009

Depuis le 7 janvier, et même avant, le pouvoir nous joue une comédie indécente sur le thème du racisme. Il se prétend le représentant officiel de l'antiracisme et de la tolérance, il prétend légiférer et sanctionner contre le racisme. Ce serait à en rire si la longue liste des crimes racistes d'Etat ne nous faisait pas plutôt pleurer, Ali Ziri, Wissam El Yamni, Zied et Bouna... liste déjà trop longue et qui ne cesse de se rallonger.

Ce discours est obscène, mais il est surtout nuisible. En effet, les mots perdent alors tout leur sens, ce qui rend notre combat encore plus difficile. Et le premier de ces dévoiements, c'est la hiérarchie qui est faite entre les racismes. Le pouvoir a été très prompt à dégainer contre tous ceux qui seraient suspects de sympathie pour les frère Kouachi, mais à notre connaissance aucune réaction islamophobe n'a été sanctionnée, et elles ont pourtant été répandues. Les medias se sont précipités en Seine-Saint-Denis pour traquer les éventuels perturbateurs de la minute de silence, mais aucun ne s'est précipité en PACA pour s'interroger sur les réactions racistes qui ont pourtant été nombreuses. Cet antiracisme officiel de façade remplit des fonctions bien précises. En terme de politique intérieure, il s'agit de masquer la question sociale en la racialisant (ça a d'ailleurs été de tous temps une des fonctions du racisme). Le pouvoir ne peut pas affirmer clairement qu'il gouverne contre le peuple, les exploités. Il désigne alors des «barbares», des «anti-républicains», suspects d'être une nouvelle cinquième colonne. De tous temps, les classes laborieuses ont été désignées comme classes dangereuses. Il remplit aussi une fonction de légitimation de la politique extérieure. Non, la France n'est pas un pays impérialiste qui envoie ses troupes faire régner l'ordre à travers l'Afrique et le Moyen-Orient, ce n'est pas le fidèle bras droit de la politique impérialiste américaine, ce n'est pas le soutien inconditionnel du colonialisme sioniste, vous faîtes erreur. La France «défend la démocratie, la liberté d'expression contre la barbarie à travers le monde.» C'est d'ailleurs déjà le discours qui était tenu du temps de la colonisation, présentée comme une mission de civilisation.

Un racisme d'Etat

La violence policière s'exerce d'abord contre les roms, les arabes et les noirs. La situation des roms est particulière : ils sont pourchassés depuis des siècles, victimes rarement rappelées du génocide. Les persécutions qu'ils subissent aujourd'hui sont sans nom, et se font avec l'assentiment tacite de presque tou-te-s. Les plus visibles dans l'espace public sont à la fois nomades (souvent par contrainte) et étrangers (éventuellement sans papiers), ce qui les expose à la fois aux autorités et à l'exclusion de la société, mais la violence policière s'exerce contre tous, comme nous le rappelle le triste exemple de M. Gurême, cet ancien résistant rescapé des camps de 89 ans, matraqué dans sa caravane.

Le racisme contre les arabes et les noirs, comme tous les racismes, est solidement ancré dans notre histoire. On peut le qualifier de racisme colonial, bien que ce soit un peu rapide : il faut aussi y ajouter la longue histoire de l'esclavage et du code noir qui l'accompagnait, et l'ombre des croisades qu'on croyait oubliées et qui ressurgissent aujourd'hui.

39-45 a marqué une rupture dans l'histoire du racisme. La barbarie nazie a montré jusqu'où il pouvait mener. Après la Libération, il n'était plus possible de s'affirmer ouvertement raciste, du moins pour les autorités. Enfin, n'exagérons rien. Dans un premier temps, ce qui n'a plus été possible, c'est de s'affirmer antisémite; d'où sans doute cette curieuse séparation entre racisme et antisémitisme. A la base, l'antisémitisme n'est qu'une variante du racisme. Pourquoi dit-on "contre le racisme et l'antisémitisme" ? Parce que l'antisémitisme ne serait pas un racisme ? Ou parce que l'on peut être raciste du moment qu'on n'est pas antisémite ? Enfin, encore une fois, n'exagérons pas trop : les rescapé-e-s n'ont pas été indemnisé-e-s, logé-e-s, nourri-e-s etc, ce qui pourtant aurait bien été un minimum. Rappelons que des familles de rescapé-e-s ont dût faire des procès pour récupérer leurs enfants ou neveux ou nièces, procès qu'elles n'ont pas toujours gagnés, et qu'il a quand même fallu attendre le "règne" de Chirac pour que l'Etat français commence à reconnaître une part de responsabilité. Mais bon, progressivement, l'antisémitisme est devenu malséant dans la bonne bourgeoisie, milieu où il était autrefois particulièrement virulent. (1)

Pour le reste, tant que la colonisation a perduré, on a continué à utiliser le terme d'indigène, ce qui veut tout dire. On passera sur les multiples termes racistes qui étaient encore très utilisés dans les années 70 pour observer que c'est la victoire des luttes anticoloniales qui a obligé les autorités à modérer leur vocabulaire. Et que le ra-

1) Rappelons qu'une bourde de Raymond Barre après l'attentat de la rue des Rosiers ("qui visait des Israélites et a tué des Français innocents") a coûté pas mal de voix à Giscard lors de sa défaite contre Mitterrand.

cisme affiché est devenu progressivement scandaleux (encore que, rappelons les odeurs qui incommodaient tant Chirac) au fur et à mesure que les «jeunes issus de l'immigration» ont affirmé leur existence. Il a bien fallu alors admettre que la France était plurielle et que la "république" accepte du bout des lèvres de reconnaître ces enfants comme les siens.

Bref, aujourd'hui, on ne peut plus officiellement être raciste.

C'est alors que le terme d'islamophobie est commodément apparu dans la foulée des attentats du 11 septembre. Normalement, l'islamophobie désigne la haine et le rejet de l'islam. En fait, c'est un terme commode derrière lequel peuvent se réfugier tous les racistes : je ne suis pas raciste mais il faut reconnaître que l'islam représente un danger pour notre civilisation. Ce discours est tenu jusqu'au sommet de l'Etat. Ou plutôt, c'est plus subtil que ça. Des discours islamophobes sont tenus au sommet de l'Etat et gravés dans le marbre de la loi. Mais la ficelle est un peu grosse, il est évident que l'islamophobie est une forme de racisme, lequel est interdit par la loi jusque dans notre constitution. Donc, simultanément, l'Etat tient des discours islamophobes et s'en défend, séparant les bons musulmans républicains (2) des autres. Progressivement, l'autre nom du racisme devient la laïcité, ce qui est là encore un dévoiement impressionnant. Car enfin, comment le «principe de séparation dans l'Etat de la société civile et de la société religieuse» peut-il être brandi pour interdire la pratique d'une religion particulière ? Une des nouveautés est que ce racisme déguisé sous le terme d'islamophobie permet ainsi d'embrigader derrière lui une partie de la gauche selon la logique binaire suivante : si vous êtes pour l'émancipation des femmes vous ne pouvez objectivement pas défendre les expressions d'une religion servant de justificatif à leur oppression.

Quel que soit sa variante, quelles que soient ses formes, qu'on l'affirme ouvertement ou qu'on le cache sous d'autres termes, le racisme est bien une hydre qui ressort invariablement et qui tue. Et il y a bien un racisme d'Etat qui s'exprime parfois dans les déclarations mais surtout dans les violences policières, impunies par définition même de la police, qui détient le monopole de la violence légitime, du moins dans les Etats «démocratiques». Ce racisme est consubstantiel à notre système. Tant qu'il y aura un pouvoir, il divisera pour mieux régner.

Le racisme joue aujourd'hui un rôle particulier. Ce sont les jeunes prolétaires des banlieues que la police assassine. Ce sont les habitudes culturelles, les tenues vestimentaires, les interdits alimentaires de populations des quartiers défavorisés qui sont bannis . On a proclamé la fin de la lutte de classes, la disparition de la classe ouvrière. Mais il suffit de parcourir les cités dortoirs des grands ensembles pour constater qu'elle n'a pas disparu. Le racisme est un moyen commode de brouiller les pistes. Le racisme d'Etat contre les jeunes issus de l'immigration (y compris antillaise), c'est d'abord le racisme de la bourgeoisie contre le prolétariat, l'expression de son mépris et de sa peur mélangés. Les discriminations contre ces jeunes sont aussi le reflet de la crainte d'une partie des classes moyennes de les voir leur prendre une part du gâteau, puisqu'ils peuvent maintenant passer le bac. Dévaloriser leurs diplômes, la qualité de leur formation, c'est un autre moyen de les exclure.

Et ce brouillage marche, et très bien d'ailleurs. Pourquoi? Parce qu'il s'appuie sur des divisions réelles, parce qu'il rencontre un écho populaire, et d'une façon très perverse.

Une évolution inquiétante

A la base, les choses semblent pourtant simples. Le racisme, quelles que soient ses variantes, est un moyen de nous diviser. Il a toujours été le meilleur moyen d'opposer les exploité-e-s entre eux et elles. Et notre antiracisme a une base de classe. Nous ne nous intéressons ni aux origines ni aux apparences. Nous nous battons pour l'émancipation, la fin de l'exploitation. Le racisme crée des catégories qui ne sont fondées ni sur ce que nous faisons, si nous vivons de l'exploitation des autres ou non, ni sur le rôle que nous jouons, si nous participons volontairement à la domination ou non, mais sur ce que nous sommes, nos origines raciales ou ethniques, nos orientations sexuelles, notre sexe, nos croyances... Le capitalisme utilise le racisme comme modalité d'exploitation. Il s'est toujours appuyé sur l'existence de populations dominées pour aggraver l'exploitation de tous : noirs contre syndicalistes blancs aux Etats-Unis; hommes contre femmes la première moitié du 20ème siècle en France; français-es contre immigré-e-s et sans-papiers aujourd'hui et depuis toujours. C'est cela qui lui donne une grande force. Car effectivement, ces catégories ne sont pas dans les mêmes conditions d'exploitation en termes de salaires, de qualifications, de conditions de travail... Ce qui en retour donne une base matérielle à l'implantation du racisme chez les exploité-e-s. C'est pourquoi la lutte contre le racisme est une lutte perpétuelle. C'est pourquoi aussi c'est lors de mouvements sociaux qu'il recule.

Mais un phénomène nouveau a fait son apparition à partir du début des années 80, et dont on peut remercier la gauche d'ailleurs: c'est l'ethnicisation de la lutte sociale. Il y a eu de grandes grèves d'OS dans l'industrie automobile dans les années 70. Ces ouvriers, généralement syndiqués CGT, étaient très souvent immigrés, souvent musulmans. C'était l'époque du slogan «français immigrés, même patron même combat». Il y a eu de grandes grèves dans l'industrie automobile dans les années 80. C'était les mêmes ouvriers, toujours généralement syndiqués CGT, toujours très souvent immigrés, toujours souvent musulmans. Mais ils ont commencé à être désignés non plus comme CGT mais comme musulmans. Pierre Mauroy lui-même a initié ce tournant, qualifiant une grève à Peugeot de «grève des ayatollahs». Il y a eu plus tard les jeunes de banlieue dénoncés comme casseurs y compris dans les milieux militants lors de manifestations lycéennes et étudiantes. Derrière le travailleur immigré, on voyait le syndicaliste, on suspecte maintenant l'islamiste. Les jeunes révoltés des quartiers populaires sont devenus «des jeunes issus de l'immigration».

Au fur et à mesure que la conscience de classe recule, les choses ne font que s'aggraver. Ces catégories construites par le pouvoir sont maintenant reprises par tous, et brandies comme des identités naturelles. On ne parle plus de racisme mais d'islamophobie alors même que ce racisme concerne tous les ex-colonisés d'Afrique, musulmans pour certains mais chrétiens pour d'autres. Du coup, on emploie maintenant le terme de négrophobie pour désigner le racisme dont sont victimes les noirs, africains ou afro-américains, indépendamment de leur religion. On ne parle plus de lutte sociale, mais on se demande plutôt qui souffre le plus. Et là est la force du pouvoir. En reprenant systématiquement les catégories de nos ennemis, en nous égarant dans des discussions sans fin sur la question de savoir lequel parmi les racismes est le plus virulent, le plus urgent à combattre, nous perdons d'avance. Le pouvoir pourra toujours trouver des catégories délaissées à surexploiter, des groupes discriminés à opposer contre les autres.

Cette concurrence des souffrances est très habilement utilisée par le pouvoir. Bien sûr que lorsque des actes antisémites sont montés en épingle pour être dénoncés, tandis que le racisme contre les roms et les immigré-e-s peut s'exercer en toute impunité, il y a de quoi sortir de ses gonds. Bien sûr que cela peut provoquer un racisme en retour s'appuyant sur le soupçon largement répandu chez beaucoup que les juifs dirigeraient le monde... *«d'ailleurs, la preuve...»* Le pouvoir entretient ainsi un antisémitisme de base qui de toutes les façons ne le dérange pas; qui est beaucoup moins dangereux pour lui

2) Qui sont perpétuellement sommés de prouver qu'ils le sont bien.

que la prise de conscience sociale. Et le jeu va plus loin…

Il reste toujours des groupes d'extrême-droite pour utiliser ce sentiment diffus et le complotisme pour s'implanter dans les quartiers populaires (donc à forte composante immigrée). L'extrême-droite est fondamentalement raciste. Il y a bien sûr une extrême-droite sioniste, en partie au pouvoir d'ailleurs en Israël, et en lien avec l'extrême-droite classique, voire bien reçue par le pouvoir actuel. Il y a aussi une extrême-droite qui utilise les théories du complot (dans lesquelles les juifs sont rarement absents) pour s'implanter et faire progresser ses idées dans un milieu qui lui était a priori hostile. N'oublions pas les succès de la journée du retrait de l'école, de la manifestation pour tous et le basculement d'un certain nombre de communes traditionnellement communistes. Ces théories du complot et ce ressentiment antijuif trouvent aussi un appui important dans ce qui se passe au Moyen Orient, dans la barbarie des interventions militaires occidentales, dans l'impunité dont jouit l' Etat d'Israël, dans le retour de la dictature en Egypte… qui alimentent le sentiment d'une persécution antimusulmane. C'est oublier qu'Al Qaida est le fils illégitime de la CIA. C'est oublier que l'islamisme a d'abord été caressé dans le sens du poil pour servir les intérêts américains avant de devenir les nouveaux ennemis publics n°1. Même si leurs créatures leur échappent, l'important pour les puissances occidentales, c'est d'abord de maintenir leur domination et donc d'empêcher le réveil d'une conscience anti-impérialiste. Et aujourd'hui, l'extrême-droite fait son sale boulot en surfant sur un sentiment, certes compréhensible, pour s'implanter dans un milieu qui lui fut jusqu'ici très hostile, les milieux populaires.

La situation est grave. En se cachant derrière l'islamophobie, le racisme désigne tous les ex-colonisés comme musulmans, quelles que soient leurs croyances. C'est bien le propre du racisme que d'enfermer des populations dans des catégories qui ne sont pas les leurs. Mais en réponse, en refusant d'utiliser le terme de racisme pour désigner ce phénomène en le remplaçant par celui d'islamophobie (de la même façon d'ailleurs que le terme de capitalisme a disparu au profit de celui de libéralisme), on renforce cet enfermement, on dénonce à juste titre les discriminations dont l'islam est victime, mais on participe du même processus d'enfermement que notre adversaire. En accréditant l'idée que c'est une religion qui est pourchassée, on contribue à nier la dimension sociale du phénomène, sa dimension de classe. Pire, on renforce les aspects réactionnaires qui sont des obstacles à notre combat. La droite, qui est très certainement raciste, et tout particulièrement islamophobe, cette même droite prête à imposer le porc dans les cantines, a accueilli les musulmans à bras ouverts dans ses «manifs pour tous», et s'est ensuite appuyée sur ce mouvement pour gagner des communes dans des territoires traditionnellement «communistes». Et aujourd'hui, le communisme quelles que soient ses variantes a disparu de l'horizon comme utopie émancipatrice, et se voit supplanté par l'islam (et un retour des religions en général). La boucle est bouclée. Le pouvoir a utilisé l'islamophobie pour stigmatiser les exploité-e-s, qui se sont alors pour certain-e-s tourné-e-s vers celui-ci comme forme de résistance, et vers une variante de l'islam qui draine particulièrement d'aspects réactionnaires. En 1936, quelques jeunes révoltés sont partis exprimer leur révolte dans les brigades internationales lors de la guerre d'Espagne. Aujourd'hui, c'est vers Daesh et autres qu'ils-elles se tournent, et même indépendamment de leurs origines (les ex-Kevin et autres Nathalie ne sont plus des exceptions parmi les «martyrs»).

Nous devons combattre le racisme sous toutes ses formes sur une base de classe. Nous devons le combattre parce qu'il nous divise. Nous devons le combattre parce que viscéralement nous refusons d'être enfermés dans des origines, des croyances, des pratiques. Nous n'accepterons jamais que des êtres humains soient assassiné-e-s pour le simple fait d'exister, et c'est pourquoi nous refusons aussi bien l'antisémitisme que le racisme dominant. Ce qui nous unit, c'est notre combat contre l'exploitation et la domination, et non l'appartenance à telle ou telle communauté. C'est pourquoi nous ne rentrerons jamais dans une concurrence malsaine des souffrances. Et nous avons conscience que sur le chemin de notre combat, nous devons lutter contre un ensemble d'idéologies réactionnaires; que ce n'est pas en caressant les idées réactionnaires dans le sens du poil, ou en fermant les yeux à leur sujet, que nous avancerons. Nous avons une réflexion à mener sur les bases du racisme, sur ce qui le rend si populaire, sur pourquoi les idées d'émancipation reculent largement, et cette réflexion est urgente.

OCL Paris



Permis de tuer : Une Chronique de l'impunité policière

Nous poursuivons notre réflexion sur les meurtres policiers, en relation avec les mobilisations journées du 2 et 18 mai en proposant à la lecture le début d'une interview parue dans l'ouvrage Permis de tuer, publiés par les éditions Syllepse en décembre 2014 (disponible dans toutes les bonnes crèmeries ou à la boite postale pour la somme de 10 balles port compris), d'abord par ce que le travail réalisé par le collectif Angles Morts (enquêtes, récollection de témoignages et d'expériences de famille victimes, analyse) procède d'une démarche particulièrement intéressantes, mais aussi par ce que l'ouvrage contient en lui-même toutes les limites et les problématiques que contient le combat contre l'impunité policière et par la même celui de l'antiracisme et des luttes de l'immigration.

L'interview de Nordine et Samir représentent de notre point de vue un excellent exemple de ces contradictions.

Le MIB est un mouvement qui a été créé par des gens qui ont vécu la double peine (prison + expulsion), tricards de toutes les associations de solidarité car ne possédant pas le profil idéal (arabes, délinquants, sans papiers). Éreinté par la répression aussi bien individuellement que collectivement, en mai 2000, le MIB est expulsé du local qu'il occupait dans le XIe arrondissement de Paris, une partie de ses membres se sont impliqués dans la formation et l'animation du Forum social des quartiers populaires. L'objectif est de faire émerger un mouvement social, culturel et politique qui parle des quartiers populaires.

Le MIB a toujours analysé le racisme comme un rapport social et un système institutionnel dont sont victimes les enfants d'immigrés et en particulier dans le cas des bavures policières. Or à la lecture de l'interview et de l'ouvrage d'une manière plus générale, cet aspect politique semble parfois minoré, outre l'absence de retour sur l'aspect parfois avant gardiste de son action (on vient, on sait, on fait), c'est tout autant l'aspect quelque peu essentialiste qui peu parfois gêné dans la lecture du bouquin. Les arabes et les noirs sont victimes des crimes policiers par ce qu'ils sont arabes et noirs, c'est évidement une réalité tragiquement indéniable, mais en occultant le caractère social et donc de classe de la population en butte aux forces de l'ordre, en faisant l'impasse sur la fonction politique de la police (il ne suffit pas que les policiers soient issus de la diversité comme on dit pour les rendre plus sympathique) le bouquin perd un peu de son caractère subversif. Le jugement est cependant sévère et la lecture de Permis de tuer, et plus encore sa circulation comme sa mise en discussion reste cependant fortement à recommander.

Jean Mouloud

«On va faire le procès de la police»

SAMIR BAALOUDJ : Je m'appelle Samir Baaloudj, je viens de Dammarie-les-Lys, une ville de banlieue à une cinquantaine de kilomètres de Paris. J'ai milité pendant dix sept ans au sein du MIB suite à une affaire qui m'a touché. Le 17 décembre 1997, Abdelkader Bouziane, seize ans, se fait prendre en chasse par la BAC, alors qu'il était au volant d'une voiture. La course-poursuite s'est terminée par la mort d'Abdelkader, les policiers lui ont mis une balle dans la nuque. Il est mort sur le coup. Ces mêmes agents, alors qu'ils venaient de tuer Abdelkader, ont sorti du véhicule Djamel Bouchareb, le passager, et l'ont emmené dans la forêt. A ce moment, Djamel pense qu'il ne va pas s'en sortir. Je veux lui rendre hommage, car Djamel ne s'en est pas remis. Voir son ami se faire exploser le crâne l'a marqué à jamais.

À partir de là, dans le quartier, on décide d'organiser des révoltes qui vont durer quatre jours. Je tiens à préciser que des gens de tous les quartiers aux alentours y ont participé de près ou de loin. Les habitants de Dammarie-les-Lys, seuls, n'auraient jamais réussi à faire ce qu'on a réussi à faire tous ensemble pendant ces quatre jours.

Le soir où Abdelkader a été tué,personne n'est venu nous voir. Ce n'est que le lendemain, vers midi, qu'on voit arriver des mecs qu'on connaît pas, alors qu'on était au café en train d'organiser les émeutes, de nous répartir les tâches. Il y avait Tarek Kawtari, Noredine Iznani, Fatiha Damiche, Mohamed Hocine, Jérôme, Thomas, et d'autres. Ils sont venus à dix, c'était le MIB. Nous, à ce moment-là, on fait pas trop attention, on est dans notre truc : les petits jeunes vont chercher l'essence, les filles

du quartier préparent les cocktails, et nous, on va voir les autres, on leur parle et on se prépare à agir. Il faut dire qu'à l'époque, on était des petits capitalistes de quartier, on squattait les bâtiments, on y fumait, je me souviens que je travaillais chez Carrefour. J'irai pas jusqu'à dire qu'on était égoïstes, mais voilà, on était ce qu'on était, et notre histoire avec la police avait commencé bien avant la mort d'Abdelkader.

Donc les mecs, ils viennent nous voir, mais nous, au début, on les calcule pas. Par contre, vous allez rigoler, les gars de SOS Racisme sont venus nous voir eux aussi ce jour-là, et je ne sais pas pourquoi, mais eux, on les a calculés ! Je pense notamment à Fodé Sylla. Et là, le MIB et SOS Racisme commencent à s'embrouiller. Comme je le disais juste avant, nous, on était des mecs de quartier: sur le moment, on ne comprenait pas ce qu'il se passait. On était en train de se dire que l'on allait faire des émeutes comme tout le monde, et eux, ils sont là et ils s'embrouillent! Donc on s'en mêle, et on demande aux mecs du MIB de partir. Les émeutes passent, et on traîne avec SOS Racisme pendant quatre mois, quand même ils nous promettent I'organisation d'un concert à Dammarie, avec Faudel, et ils nous présentent à leur avocat, Maitre Terquem. Celui ci nous reçoit avec la famille d'Abdelkader, il étudie le dossier et nous demande 120000 francs, l'équivalent de 20000 euros aujourd'hui. On dit rien, on retourne au quartier et on réunit la moitié de la somme qu'on remet à la famille. Pour payer l'autre moitié,la famille d'Abdelkader prend un crédit. Rapidement, on s'aperçoit qu'en réalité, aucun concert ne sera organisé, qu'ils nous étouffent et qu'ils parlent tout le temps à notre place. Il y a pas mal de choses qui ne vont pas et, au bout d'un moment, on les lâche. Ils nous ont lait cracher douze millions pour rien I

Entre-temps, quatre mecs sont emprisonnés, les leaders des émeutes. Parmi eux, il y a Faudel Ziani, Chérif, Kamel et mon frère. En fait, ils me voulaient moi ou mon frère. Voici l'histoire en détail. Un soir, pendant les émeutes, on a organisé un guet-apens sur des CRS qui buvaient de I'alcool dans un coin de la cité. Lors de l'affrontement, on a pris feu avec eux, car c'était du corps à corps. Mon frère à eu la main brûlée. Il était incarcéré à Fleury, je suis allé lui rendre visite avec Slimane. Là, on tombe sur un tract signé par le MIB et le Comité national contre la double peine, quatre mois après I'embrouille. On se dit que finalement ils avaient raison, qu'ils nous avaient prévenus, mais on avait honte d'aller les voir. On sort du parloir on s'apprête à retourner à Dammarie, c'est à ce montent là précisément qu'on se dit qu'il faut aller les voir.On se rend directement à la permanence de la rue de Montreuil, à Paris. On tombe sur Tarek, Nordine, Hafida et tout le monde. Ils nous reconnaissent, on s'excuse de leur avoir mal parlé la première fois, on reconnaît qu'on s'est trompés, qu'ils avaient raison et on leur raconte ce qui nous est arrivé. On leur explique toute l'histoire, que depuis un mois SOS Racisme nous a lâchés, qu'ils nous ont pris 120000 francs, etc. À partir de là ils nous invitent à Nîmes, on a vraiment commencé à bien les connaitre. Voilà I'histoire de notre rencontre avec les gens du MIB. Les quatre premiers mois après la mort d'Abdelkader, on était avec SOS Racisme et, après ça, on est rentré au MIB.

NORDINE IZNASNI : Il a fallu attendre que les gens s'aperçoivent par eux mêmes que les gens de SOS Racisme ont une espèce de canevas quand ils s'occupent des affaires : ils mettent leur avocat et organisent une manifestation silencieuse. SOS Racisme, c'est comme une institution, ils sont en lien avec la préfecture et certains ministères, et dès qu'il y a un mort quelque part, on les envoie en mission. C'est un type de procédure qu'ils ont appliqué dans plein d'autres affaires. Terquem étant l'un des avocats de SOS Racisme à l'époque, c'est lui qu'ils ont placé, ils ont dit à la famille qu'ils s'en occupaient, ils ont été à la préfecture avec eux.

Parce que c'est la préfecture qui les a appelés, comme elle a contacté I'imam pour lui demander d'appeler les jeunes d'origine musulmane au calme, alors que c'est pas les jeunes qui ont tué quelqu'un, c'est l'inverse. Je veux bien qu'on appelle au calme, mais il faut pas inverser les rôles.

ANGLES MORTS : Sur quoi le MIB militait-il à l'époque ?

SAMIR BAALOUDJ: On est en 1998, et, à l'époque, le MIB s'occupait de I'affaire Youssef Khaif tué d'une balle dans la nuque par un policier à Mantes-la-Jolie en 1991. Il faut savoir que Youssef Khaif était militant et qu'il connaissait Nordine,. Ensemble, ils avaient monté Résistance des Banlieues en 1988. Youssef et son ami avaient volé des voitures comme ça se faisait fréquemment à l'époque pour sortir le soir ou pour faire des rodéos. Il faut avoir en tête que parallèlement à ces événements, le soir même à Mantes-la-Jolie, la policière Marie Chrstine Baillet avait été accidentellement tuée renversée par Saidi Lhadj qui avait forcée un barrage de police avant de fuir. Pour être précis au moment où la voiture de Saidi a franchi le barrage Marie Christine Baillet a ouvert la portière de son véhicule pour en sortir, et c'est a ce moment qu'elle a été percutée. Une demi heure plus tard, Youssef dans sa Jetta, et ses amis arrivent sur la scène; en tout, trois voitures. Entre temps les secours sont arrivés sur place, les policiers sont visibles, il y a des voitures, des gyrophares. Youssef et ses amis voient bien qu'ils s'est passé quelque chose de grave mais ils ne savent pas quoi exactement. Ils s'engagent dans une direction opposée à la scène d'accident. Le policier Hiblot se met à courir derrière eux et tire dans leur direction à six reprises. Une balle atteint Youssef et le tue.

Tout au long de la procédure qui à suivi, ils se sont servis de la mort de Marie Christine Baillet pour dénoncer la pratique des rodéos dans les quartiers et criminaliser Saidi et Youssef. Ils ont réussi à faire passer l'accident pour un meurtre. L'enquête de police des polices s'est révélé s'est révélé plus objective. Les marques de freinage au sol ont montré que Saidi avait essayé d'éviter les véhicules de police. En plus lorsque qu'un barrage de police est mis en place, la procédure est très explicite, c'est écrit noir sur blanc, personne ne doit rester dans les véhicule, justement pour éviter



les accidents et les morts. Malgré tout ça, Saidi est resté cinq ans en préventive, avant d'être condamné à dix ans pour un accident de voiture ! Et c'est la police qui a fait l'enquête pas les gens de Mantes la Jolie ou le MIB. C'est l'enquête de la police elle même qui a conclut à un accident ! Donc le rapport des policiers a contredit la thèse qui faisait un lien entre le rodéo et la mort de Marie Christine Baillet. J'insiste, Youssef était arrivé une demi heure après sur le lieu de l'accident, il ne pouvait pas savoir ce qui avait pu se passer sur place. Et il est mort, tué par le policier Hiblot, d'une balle dans la nuque.

Une instruction est ouverte contre le policier Hiblot, mais on va de non lieu en non lieu au bénéfice de Hiblot. Et ce , jusqu'à ce que le MIB retrace toute l'histoire et retrouve les amis de Youssef. Ce qui a fait la force de l'affaire Youssef Khaif, c'est le fait d'aller voir les gens qui étaient avec lui dans les trois voitures volées, et ceux qui étaient avec Saidi en leur demandant de dire toute la vérité sans rien détourner, sans rien arranger. Dans ce genre d'affaires il faut se baser sur la stricte vérité et être précis.

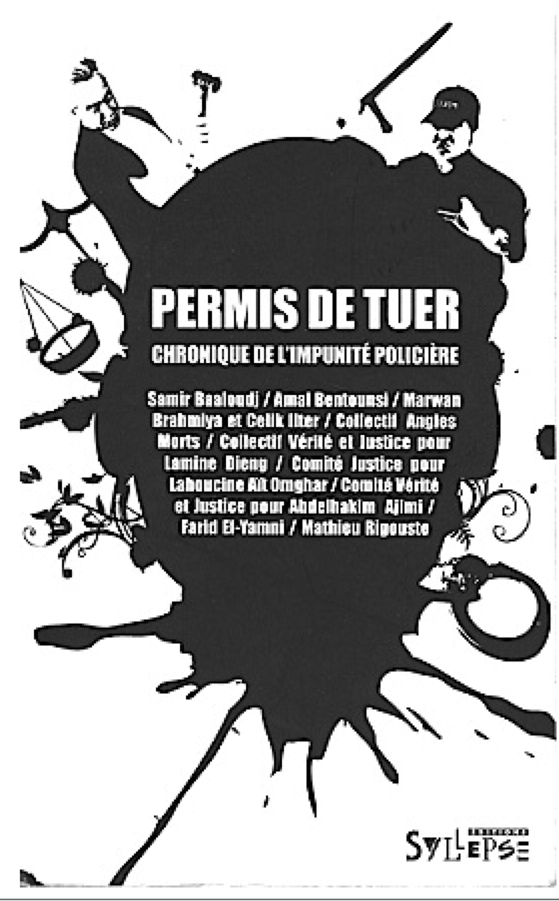
Donc Tarek et Nordine sont allés au Val Fourré, il s ont recueilli tous les témoignages par écrit. Il sont allés sur les lieux de l'accident aussi. Ils ont analysé tous ces éléments pour comprendre le déroulement précis des faits. Ils ont fait ce qu'on appelle une contre enquête. Ce travail ils l'on fait dans les jours qui ont suivi l'assassinat de Youssef. On est en 1991, le MIB n'existe pas encore. C'est le comité contre la double peine qui prend l'affaire en main. Pendant trois ans, Nordine, Tarek, Fathia et Yazid Kherfi font ensemble un vrai travail de terrain, une vrai contre enquête. Ils utilisent les éléments et les dépositions recueillis pour reconstituer l'histoire. A partir de ce moment chaque non lieu prononcé est dénoncé sur la base d'éléments précis. Chaque fois qu'une mobilisation est organisée, un journal est publié. Avant même la création du MIB, à cette époque déjà, ils apportent dans les quartiers des méthodes d'investigations, des outils de lutte que l'on trouve habituellement chez les militants. Par exemple révéler le nom du flic mis en cause. C'est stratégique de le révéler, on sait ce que ça va provoquer. De la même manière on peut rendre publique des pièces du dossier de façon stratégique.

En faisant ça on les empêche de rendre un non lieu. C'est quelque chose qu'il faut savoir : la mobilisation bloque le non lieu. Sortir une pièce du dossier, c'est stratégique. Si c'est bien fait, de façon précise et argumentée, le ministère ne peut pas porter plaintes car certaines évidences ne peuvent pas être niées.

En 1999, après qu'ils aient fait tout ce travail d'enquête sur le terrain et de mobilisation, le policier Hiblot est renvoyé devant une cour d'assises, on nous donne une date. Pendant ce temps, on continue à parler de l'affaire, on organise une campagne d'information dans les quartiers de la région parisienne. On choisissait un quartier et on y allait le week end. On avait crée ce fameux quatre pages intitulé nous sommes tous Youssef, avec une chronologie des événements depuis 1991 et les détails de l'affaire. A l'époque on avait invité Maurice Rajfus et tous ceux qui luttaient contre les violences policières. On avait décider d'organiser un événement pour que l'affaire Youssef Khaif devienne un exemple pour toues les autres affaires. Pour y arriver on a déployé les méthodes du comité contre la double peine qui deviendra ensuite le MIB. Ce sont ces méthodes qui nous ont permis de gagner. En pleine campagne dans les quartiers six mois avant le procès au cours de discussions on décide qu'on montera des tentes devant le tribunal pendant le procès. On décide d'aller camper jour et nuit pendant trois jours. On lance le projet, on réfléchit à la logistique, les couchages, les repas, l'eau, à tout ce qu'il faut. Six mois avant le procès on concrétise tout ça. Et un jour, Tarek à dit: «Nous on va faire le procès de la police». C'est devenu un tract.

A chaque procès, on prévoit le scénario, et on fait le cinéma ! Par exemple on sait que les flics vont être nombreux à l'intérieur du tribunal de Versailles pour occuper la salle même si c'est illégal. Donc nous on fait pareil on occupe les deux entrées du tribunal et on mobilise un maximum de flics à l'extérieur. On voulait le plus de flics possible : plus il y avait de flics plus ça nous plaisait ! Eux ils ne comprenaient pas, mais nous on voulait les faire chier. On les voulait tous sur nous, les mecs de la BAC, les CRS tous ! Et on a réussi, on les a mobilisés, ils étaient très nombreux. Après on a fait ce qu'il fallait. Des débats se sont installés dans les tentes avec des jeunes qui s'y intéressaient, des personnes âgées, plein de monde, même des gens qui ne faisaient que passer devant le tribunal de Versailles. On a raconté l'histoire du procès à une Versaillaise assez âgée, je me souviens de sa surprise lorsqu'on lui a révélé que c'était un policier qui était trainé devant la justice !

La deuxième nuit, des gens ont arraché une de nos banderoles, ça nous fait plus rire plutôt qu'autre chose. Le procès a duré trois jours . Pendant ce temps la plupart d'entre nous sont restés devant le tribunal par choix stratégique. On avait décidé que seule une dizaine d'entre nous devait entrer dans la salle d'audience tous les autres devait rester dehors pour organiser des réunions politiques. On s'en foutaient d'écouter la



Collectif Angles morts :

Permis de tuer
Chronique de l'impunité policière

En France, la peine de mort a été abolie en 1981, mais le permis de tuer existe toujours. Les violences policières et les crimes policiers rythment la vie des bidonvilles et des quartiers populaires depuis des dizaines d'années. Avec plus de dix morts connus par an, leur actualité demeure brûlante. Donner un chiffre exact s'avère difficile, mais nous savons que plusieurs centaines de morts ont été recensées au cours des trente dernières années. Dans cet ouvrage, six histoires de luttes récentes pour établir la vérité et obtenir justice sont rassemblées. Elles sont racontées directement par les proches de personnes mortes entre les mains de la police républicaine. Par ces parents, ces frères et sœurs, ces amis, confrontés au mur de silence étatique et à la souffrance, qui ont la force de s'exprimer et le courage de se mobiliser.

***sommaire* :**

juge on savait déjà comment ça allait se passer. Donc on avait décidé de créer un village à l'extérieur, un village où l'on mangeait, où on débattait, sur des thèmes varies, mais précis. Même si c'était organisé à notre façon, sans tribune par exemple, on était sous une tente, disciplinés, et on savait de quoi on parlait.

ANGLES MORTS : Il faut se protéger les uns les autres mais aussi se faire confiance...

SAMIR BAALOUDJ: Je ne peux pas militer avec des gens sans avoir d'affinités. Il faut aimer les gens avec qui on milite, c'est Tarek qui nous l'a appris. On s'en fout de l'appartenance au quartier ou de la couleur de la peau. Il faut aimer les gens pour militer et il ne faut pas avoir honte de le dire. Les réactions style c'est mon quartier c'est n'importe quoi. Ça aussi, je l'ai appris au MIB. Il faut apprendre à se battre contre toute forme d'injustice.

Pendant ces trois jours, c'est ce qui est ressorti du procès. On s'est aperçu les uns les autres qu'on peut être fort à très peu. Il suffit d'avoir une ligne de conduite, un discours commun et pas d'ego. Et pour ça il faut aimer les gens. On s'en fout que tu sois plus jeune ou moins expérimenté, si tu dois prendre la parole, tu la prends. Certaines personnes n'ont pas compris ça et disent n'importe quoi sur le MIB. Il faut comprendre que le MIB étaient là pour former des gens, c'étaient vraiment une formation. L'affaire Youssef Khaif nous a apporté ça, elle nous a formés dans la durée, nous a appris à mieux connaître la police. Je sais jusqu'où je peux aller dans un échange avec un policier, à certains. moments. je sais que je peux l'envoyer balader avec des propos d'une vulgarité extrême je sais qu'il ne me touchera pas...Quand tu apprends tout ça, c'est bon. Le troisième jour du procès, on a pleuré lorsqu'on a appris que le policier Hiblot avait finalement été acquitté. On était dégoutés. Mais le journal télévisé de 20 heures a titré: un coupable acquitté.TF1 et France 2 ont couvert l'événement et le lendemain c'est Libération qui en parlait .

POLICE PARTOUT... JUSTICE NULLE PART !

GRANDE MARCHE
SAMEDI 13 JUIN 1998
DEPART 14 HEURES
CENTRE COMMERCIAL MANTES 2

MIB

Personne ne s'en rendait compte à ce moment mais en fait on avait gagné. Tàrek était le seul à voir qu'on avait gagné. Il nous l a dit. mais on l'avait pas vu sur le coup. Il y en a même qui parlaient de rentrer dans leur quartier de faire un truc de fou !

On a mis un an à nous, en apercevoir et à vraiment comprendre ce qui s'était passé. Une victoire, c'est que les médias ont repris les écrits de Nordine et Tarek, sur la base de la contre enquête faite à l'époque par le Comité contre la double peine, et qu'ils ont ouvert leur journaux dessus.

NORDINE lZNASNI: On a gagné dans le sens où on a fait passer Hiblot en cour d'assises. Lui se voyait pas passer aux assises. D'ailleurs, ils l'ont remercié, ils l'ont envoyé au ministère de l'Intérieur. Ce brave homme... il a démolit une famille. Ça a duré dix ans, pourquoi avoir attendu dix ans parce qu'il fallait laisser un certain nombre d,années pour que les jeunes du Val Fourré grandissent, que les gens bougent et oublient. Sur la dalle du Val Fourré, les gens savent ,on n'a pas arrêté de se mobiliser pendant toutes ces années, mais tout ce qu'on a fait, c'était avec l'aval de la famille.

ANGLES MORTS : Comment la famille a-t-elle réagi à l'annonce de l'acquittement ?

SAMIR BAALOUDJ: Tu dois rester objectif et juste, tu dois dire à la famille que le policier n'ira peut-être jamais en prison. Il faut bien leur faire comprendre que tu rétablir la vérité parce que la personne qui est morte n'était pas un chien ! Il faut leur faire comprendre que tu leur proposes une sorte de protection. Il y a bien sûr des moments terribles, il arrive malheureusement que la famille se divise. Mais ça crée aussi des liens de solidarité entre les militants et la famille. Sans un maximum de confiance, tu ne peux rien faire. Nous, sans la totale confiance des parents et de la famille Khaif, on n'aurait jamais réussi. Du premier au dernier jour, ils nous ont laissés faire. Pendant dix ans, la famille a été mise en sécurité, en faisant tout ça, on l'a protégée. La famille a compris que ce n'est pas elle qui allait devoir militer et qu'il fallait qu'on se protège les uns les autres. Avec la confiance, tu peux avancer La famille a été bouleversée par le verdict, mais l'a reçu avec beaucoup de dignité. En sortant du tribunal,la mère a lancé: Vous avez délivré un permis de tuer à la police, vous avez tué mon fils.



NORDINE lZNASNI: Ce genre d'affaires, c'est des drames familiaux très lourds. On a des mères de famille qui deviennent dépressives, d'autres qui font des tentatives de suicide, c'est beaucoup de tristesse. En plus, on a l'impression qu'à chaque fois ils essaient d'inverser les rôles, de trouver les moyens de salir la personne ou sa famille pour accréditer la thèse que sa mort était normale.

Le problème aujourd'hui, c'est que les gens pensent que ce sont les familles qui doivent porter l'affaire, prendre les décisions, avoir le pouvoir, je le répète, il faut un climat de confiance absolue avec la famille pour gagner une affaire.

A Dammarie les-Lys, on l'a compris. Là, je te parle de gens avec lesquels j'ai grandi, fait de la prison, on a dormi ensemble dans des caves. Ça nous a fait mal de devoir dire à la famille d'Abdelkader qu'ils n'allaient pas s'occuper de l'affaire, qu'on allait s'en charger avec le MIB. Il faut les rassurer mais une fois que les familles ont compris, on peut parler de première victoire. La deuxième victoire on l'obtient si on réussit à rétablir la vérité.

Il faut aimer le gens, il faut tenir la parole donnée et ne pas oublier que tu te bats contre les flics, pas contre des fourmis. En face c'est une institution qui est bien en place et qui est bien structuré. ■

Zyed et Bouna, octobre 2005 souvenons-nous

Appel à mobilisation nationale

Le 27 octobre 2005 à Clichy-sous-Bois, une dizaine d'adolescents qui sortent du foot sont interpellés par la police et prennent la fuite par peur d'un contrôle. Pris en chasse par plusieurs voitures de la BAC, Zyed, Bouna et Muhittin se réfugient dans un transformateur EDF. Vingt minutes plus tard, Zyed et Bouna meurent électrocutés. Muhittin, gravement brûlé, parvient à prévenir les secours.

Le 18 mai prochain, la cour d'appel rendra publique sa décision au sujet des deux policiers mis en examen dans cette affaire. Inculpés au départ pour mise en danger délibérée, la justice ne retient plus aujourd'hui que la non-assistance à personne en danger pour les deux seuls policiers mis en cause.

Après dix ans de batailles judiciaires et une relaxe confirmée une première fois en appel, quelque soit le verdict il ne sera jamais pleinement satisfaisant. Dans de trop nombreux cas les policiers mis en cause bénéficient d'une impunité judiciaire et sont traités comme des citoyens au-dessus des lois (Amnesty International, avril 2009).

Insultes, contrôles d'identité abusifs, brimades, mutilations, autant de pratiques qui constituent une violence quotidienne. Ali Ziri, Abou Bakari Tandia, Mohammed Boukrourou, Lamine Dieng… Nous ne parlons pas ici d'accidents ou de bavures, mais d'une violence d'Etat dont la justice se fait complice. Faut-il s'étonner des révoltes dans les quartiers populaires ?

Le 18 mai nous ne nous tairons pas ! Ces combats ne s'arrêtent pas aux portes des Palais de justice. Dans la rue, la lutte se construit et la solidarité s'organise.

Des familles et des collectifs se retrouveront devant la cité judiciaire de Rennes à 14H30.

En île-de-France, rassemblement à 19H devant le tribunal de Bobigny, lieu de tous les non-lieux.

Rassemblons-nous devant tous les tribunaux de France à partir de 19h pour montrer que nous n'oublions pas !

zyedbouna18mai@gmail.com

TRACT DE L'OCL

AUJOURD'HUI DANS LA RUE… DEMAIN ON CONTINUE ?

Il aura donc fallu attendre le 9 avril pour que les centrales syndicales daignent nous convoquer dans la rue pour témoigner de notre opposition à « l'austérité » selon leur propre terme. Et encore, il s'agit, sauf pour de rares exceptions locales, d'une manifestation centralisée, excluant ainsi l'immense majorité des travailleur.se.s en lutte, les désarmant en affaiblissant leurs capacités de se mettre en grève et en empêchant la possibilité de rencontres, de discussions, voire la tenue d'assemblées. Il ne faudrait pas que les manifestant-e-s de Jeudi s'imaginent participer à un mouvement social mais remplissent paisiblement leurs rôles de chair à syndicats en permettant à ces derniers d'accéder à la table des négociations. Enfin, espérons au moins qu'il fasse soleil…

Certes il est facile de râler sur l'attitude des bureaucraties syndicales, il semble cependant plus intéressant d'interroger nos propres responsabilités. La somme des attaques sociales réalisées par la gauche au cours de ces trois dernières années aurait dû nous faire réagir depuis bien longtemps car ce qui est train d'être réalisé par ce gouvernement n'est pas seulement le programme du Medef, c'est un recul historique et une adaptation silencieuse aux nouvelles normes d'exploitation du 21ème siècle.

Le gouvernement français tente d'imposer ce que les salarié-e-s allemand-e-s ont subi sous le gouvernement social-démocrate Schröder avec la réforme Hartz 4, en clair une dégradation et une précarisation sans précédents des conditions d'existence ; au nom de la rentabilité financière exigée par Bruxelles, Hollande- Valls veulent briser une fois pour toutes la résistance sociale qui avait fait reculer Chirac-Juppé en décembre 95.

En vrac nous pouvons relever l'entrée en de la nouvelle convention Unedic, l'accord national interprofessionnel (ANI), le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), le travail du dimanche, la stagnation des salaires, les réductions drastiques des budgets alloués à la Santé et au Social, les fermetures d'hôpitaux, de classes, d'usines, la réforme de l'assurance chômage…

On a voulu faire de la loi Croissance, activité et égalité des chances économiques, dite loi Macron, le symbole de la politique gouvernementale. Tant sur la forme, adoption de manière autoritaire par le 49-3, que sur le fond, fin du contrat de travail, cette loi en est emblématique. En effet, le contrat de travail était considéré par la loi comme un « lien de subordination permanent », entre deux parties inégales : l'employeur qui dicte les règles, le salarié qui n'a pas d'autre choix que de les accepter pour se nourrir. La loi Macron transforme ce principe en un contrat civil où la relation entre salarié et employeur sera considérée comme une soumission librement consentie, avec toutes les conséquences induites en cas de résistance.

C'est donc bien l'exploitation qui est au cœur de la politique de Hollande et de Valls et les attendus sont clairs : nous faire accepter des boulots de merde, payés des miettes…et ce sans moufter. Car la répression contre les résistances sociales et l'accroissement du flicage instauré par les gouvernements de droite comme de gauche ces dernières années, l'impunité de cette même police, tant dans la rue que dans les tribunaux, renforcent notre sentiment d'impuissance et de colère. Et l'on risque désormais son intégrité physique, voire sa vie même, lorsque l'on participe à des manifestations.

Alors oui ! Il faut refuser ce recul historique qu'on veut nous imposer pour pouvoir augmenter toujours plus les dividendes des actionnaires, les bonus des patrons et des hauts fonctionnaires (de plus en plus interchangeables, comme Macron…). Pour cela il va nous falloir sortir de l'isolement, reprendre confiance en nos capacités, en notre force, retrouver le goût du collectif pour résister à ces mesures soi-disant inéluctables qui ne sont que la conséquence de notre attentisme et de notre désarroi. Brisons ce consensus social hypocrite, cette union nationale qui ne sert qu'à conforter l'ordre des puissants et diviser ceux et celles qui auraient tout intérêt à s'unir, sabotons leur « réforme » et reprenons le chemin de la lutte…

Autant dire qu'il va nous falloir un peu plus qu'une simple journée d'action…

Organisation Communiste Libertaire

GRÈCE

On s'en doutait un peu, ce sont les plus pauvres qui ont le plus souffert de la crise. Une étude a été publiée sur l'évolution des revenus de 2008 à 2013. Le revenu moyen avant impôts a baissé de 23% (17900€ annuels en 2012). Les 10% des foyers les plus modestes (le 1er décile) ont vu leurs revenus avant impôt s'effondrer de 86% entre 2008 et 2012. Pour les 2e et 3e déciles, la baisse a été respectivement de 51% et de31 %. Entre le 4e et le 7e décile, la baisse a été comprise entre 25% et 18%. Quant aux 30% des foyers les plus riches, ils ont perdu entre 20% et 17%. En 2012, près d'un tiers des foyers disposaient d'un revenu annuel inférieur à 7000 euros. Les impôts directs ont, selon les chercheurs, progressé de 53% depuis le début de la crise et les impôts indirects de 22%. Mais en fait, les 50% des Grecs les moins riches ont vu leur pression fiscale bondir de 337%, alors que l'autre moitié a vu la sienne progresser de 9% seulement. En effet les impôts genre TVA pèsent plus lourd sur les revenus des plus pauvres puisqu'ils dépensent tout.

Source: Le Monde, étude germano-grecque financée par la fondation Hans Böckler (proche de la DGB)

Inégalité hommes/femmes, quelques progrès mais…

A l'occasion du 8 mars, l'Observatoire des inégalités a fait le tour des principaux indicateurs. En France, les filles représentent 57% des étudiants à l'université en 2013-2014 contre 43% en 1960-1961. Mais les écarts persistent dans le choix des filières: les filles représentent plus de 75% des étudiants en lettres et sciences humaines, mais 25% dans le domaine des sciences fondamentales. Si les femmes vivent toujours plus longtemps que les hommes en France, l'écart d'espérance de vie à la naissance entre les hommes et les femmes s'est réduit entre 2000 et 2012 passant de 7,5 années en faveur des femmes à 6,4 années. A la naissance, l'écart d'espérance de vie en bonne santé (sans problème de santé gênant la vie quotidienne) n'est plus que de à peine une année. Depuis 2009, les taux de chômage des hommes et des femmes sont à peu près équivalents. Tous temps de travail confondus, les femmes touchent au total un salaire 24% moins élevé que celui des hommes ou, dit autrement, les hommes gagnent 31% de plus que les femmes. Pour des temps complets, les femmes touchent 14% de moins. A poste et expérience équivalents, les femmes touchent 9% de moins. En ce qui concerne le temps partiel, rien n'a bougé. Le temps partiel subi concerne 8% des femmes contre 2,8% des hommes. En 2011, 8,2% des femmes étaient en situation de pauvreté contre 7,7% des hommes (au seuil de 50% du revenu médian). En moyenne, les femmes consacrent 3h52 par jour aux tâches domestiques, en 2010, contre 2h24 pour les hommes. Pour ce qui est de la politique, depuis la loi sur la parité, les choses progressent: un quart des députés sont des députées. A ce rythme, d'ici 25 ans, ça devrait être bon..

Source: Observatoire des inégalités

.Ne nous trompons pas de fraudeurs

Le syndicat SUD des impôts estime que la fraude fiscale en 2012 se situait dans une fourchette comprise entre 60 et 80 milliards d'euros, dont les entreprises seraient responsables pour les 2/3 (TVA, impôt sur les sociétés). Il faut y ajouter l'estimation des fraudes sur les cotisations sociales (entre 20 et 22 milliards d'euros) des entreprises. A comparer aux fameuses fraudes sur les prestations sociales: de 2 à 4 milliards d'euros en 2011 selon la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale.

Source: Alter Eco Plus



L'évolution des loyers

Entre 1984 et 2014, les loyers ont été multipliés en moyenne par 2,4 alors que les prix en général l'ont été par 1,8. En trente ans, le résultat brut courant (le profit une fois leurs charges déduites) des bailleurs privés a été multiplié par 4,7 soit 2,6 fois plus que l'inflation. La hausse a été encore plus forte pour les bailleurs HLM qui ont multiplié par 5,3 leur résultat. Une partie difficile à mesurer de la hausse des loyers est la conséquence des efforts de rénovation supportés par les propriétaires ou est due au fait que les nouveaux logements sont plus confortables, mieux isolés.

Source: Centre d'Observation de la Société

Quelques propositions du MEDEF

Elles sont dans un document de travail transmis aux organisations syndicales pour préparer une réunion de bilan sur l'ANI. Pour réduire «*l'excessive rigidité française du contrat de travail qui entraîne une peur de l'embauche*», le Medef propose d'insérer dans le contrat de travail en CDI des «*motifs incontestables*» de rupture. Ainsi, le salarié acceptant ces motifs en signant son contrat n'aurait plus la possibilité de contester aux prud'hommes son licenciement pour les raisons préfixées, comme «une baisse du chiffre d'affaires» ou «la perte d'un marché» Le Medef remet aussi sur la table sa proposition de «contrat de projet», un CDI à durée déterminée qui prend fin quand un projet est achevé, à l'image de ce qui est déjà possible dans le BTP. A la différence du CDD, il n'y aurait aucun versement d'une prime de précarité à l'issue du contrat de projet. L'organisation de Pierre Gattaz souhaite aussi (et surtout) revenir sur le dispositif des «accords de maintien de l'emploi» prévu par l'ANI du 11 janvier 2013: il demande de supprimer la condition de «graves difficultés conjoncturelles». Un salarié pourrait donc être contraint de travailler plus sans gagner plus, voire même de subir une baisse de salaire. De surcroît, le Medef souhaite que le simple fait de refuser cette règle puisse justifier le licenciement individuel économique du salarié.

Source: La Tribune!

Le chômage tue

Entre 1995 et 2007, une équipe de l'INSERM a suivi 6 000 volontaires âgés de 35 à 64 ans pour observer les effets du chômage sur la santé cardiovasculaire et la mortalité globale. L'étude met en évidence une «*surmortalité très importante*» chez les chômeurs, presque trois fois supérieure à celle des non-chômeurs. Ceci s'expliquerait par les comportements à risques des chômeurs. En moyenne, «*ils consomment plus d'alcool, moins de fruits et légumes, et ont un apport calorique (hors alcool) très significativement plus élevé que la moyenne*».

Source: Libération

Encore des soucis pour les banques

Depuis le 1er mars, l'état fédéral autrichien a cessé de renflouer une «bad bank», la Heta, issue d'une banque nationalisée. Les «bad bank» sont des banques créées exprès pour y mettre les actifs pourris d'une autre banque de façon à permettre à cette dernière de s'en sortir, comme la France l'avait fait dans le temps avec le Crédit Lyonnais. Le moratoire sur les dettes de cette bad bank s'élève à 11 milliards d'euros. Du coup, en Allemagne, l'Association des banques privées (BdB) a décidé de prendre le contrôle de la banque Düsseldorfer Hypotherkenbank, connue sous le nom de Düsselhyp. Cette petite banque, spécialisée dans l'émission d'obligations sécurisées, avait pris une exposition notable à la banque autrichienne Hypo Alpe Adria qui s'était développée grâce aux garanties du Land autrichien de Carinthie. Cette même banque pour laquelle a été créée la Heta. Si Düsselhyp avait fait faillite, les dettes qu'elle avait émises seraient devenues exigibles, et ceci toucherait le secteur des collectivités locales allemandes, dont beaucoup (les petits Länder et certaines communes) sont déjà dans un état de grande fragilité financière. Le secteur financier allemand serait concerné par cette affaire autrichienne à hauteur de 2,3 milliards d'euros, avec, on le voit, des conséquences qui vont bien au-delà.

Source: La Tribune

Grève inédite à Radio-France - L'exemple France bleu Pays Basque

La radio comme bien commun

Plan social et approche manageriale de la Radio de service public ont déclenché un mouvement de grève inédit à Radio France. Défense de l'emploi, de la richesse et de la qualité d'une radio en dehors des critères marchands ont unifié les salarié-es en lutte. Une mobilisation remarquable également dans les stations locales de Radio France. Comme à France Bleu Pays Basque avec un mouvement pour une certaine idée de la radio de proximité, bilingue, et de service public, qui a su dépasser les clivages professionnels et syndicaux.



Du jamais entendu, ni à Paris ni à Bayonne ou Sainte-Engrâce (petit village dans la province de Soule). Autant de messages diffusés, durant 29 jours, signifiant laconiquement qu'en *«raison d'un mouvement de grève à l'appel de plusieurs organisations syndicales portant sur les difficultés budgétaires et la défense de l'emploi à Radio France, nous [n'étions] pas en mesure de diffuser l'intégralité de nos programmes»*. Du 19 mars au 16 avril, le message s'achevait invariablement par une prière à l'auditrice et à l'auditeur pour qu'il nous en excuse, au lieu de faire appel à sa compréhension et l'en remercier — comme cela est d'usage poli pour tout chantier de travaux publics.

Que s'est il passé ? Quand il ne s'en prenait pas aux grévistes par les dessins de Plantu et par son éditorial, *Le Monde* a parlé de grève baroque. Oui. Beaucoup de choses ont été dites et faites durant ce mois de grève inédit dans l'histoire de Radio France. A la Maison Ronde (1) mais aussi dans les stations locales comme celle de France Bleu Pays Basque.

Le mouvement de grève illimitée lancé par la CFDT, la CGT, FO, SUD et UNSA a révélé et porté une réelle inquiétude, devenue colère, sur les évolutions en cours à Radio France. Les salarié-es de Bayonne s'en sont saisis.

Un mouvement précédé par deux journées de grèves (les 11 février et 12 mars), par l'annonce d'un exercice déficitaire pour la première fois de l'histoire de Radio France (21 millions d'euros), par un Etat qui n'a pas honoré de 87 millions d'euros les dotations promises entre 2010 et 2014, par l'envolée des coûts du chantier pharaonique de réhabilitation de la Maison de la Radio qui doublent (à près de 600 millions d'euros) et par les échos dans la presse que la direction envisage de réduire la masse salariale,...

Un plan de suppression de 380 postes, confirmé durant le mouvement et baptisé par la direction «plan de départ volontaire, et de mesures d'âge». Des mesures qui juraient quelque peu avec les révélations distillées au même moment par *Le Canard enchaîné* sur le train de vie professionnel du pédégé : les désormais fameuses boiseries en palissandre du bureau à 100.000 euros, ou les services d'un conseiller com' à 90.000 euros par an (l'ancien trotskiste Denis Pingaud) extérieur à Radio France qui en dispose de nombreux en CDI...



Grève tournante

Quatre préavis différents (2) ont été déposés ce qui permettait techniquement de rentrer en grève, d'en sortir, puis de se remettre en grève sur un autre préavis (3). Ce qui a tout de suite été compris et interprété par les salarié-es comme le signe que l'on s'engageait sur un mouvement long. En tout cas à Bayonne.

L'appel à la grève n'étant parvenu que quatre jours plus tôt à France Bleu Pays Basque, personne ne s'est mis en grève le premier jour. C'est à partir du lendemain, avec la première assemblée générale des personnels, que le mouvement s'est organisé. Une assemblée générale qui n'est pas courante dans ces murs et qui, là, réunit des collègues de tous métiers (journalistes, animateurs/trices, technicien-nes, chargées d'accueil, titulaires et précaires). La station bayonnaise compte une trentaine de salarié-es. Et comme dans toutes les stations locales (et a fortiori à la Maison de la Radio), les relations de travail sont très segmentées. Chaque métier entre-

!1) Le site, toujours consultable, le meilleur des ondes, a mis en ligne de formidables témoignages et interventions dans les AG fournies du studio 105.

France Bleu Pays Basque est la première radio du Pays Basque avec 46.000 auditeurs quotidiens.

(2) Préavis contre l'externalisation de services (en particulier celui du nettoyage) ; pour la défense des orchestres ; contre la verticalisation de la production (subordonnant davantage les producteurs au donneur d'ordre) ; et pour le maintien de l'emploi et des programmes dans les France Bleu.

(3) L'usage veut qu'à Radio France il ne soit pas admis d'arrêter puis de se remettre en grève sur un même préavis. Ce qui ne s'appuie sur aucune base légale, mais est entretenu y compris par des organisations syndicales. Autre usage, celui qui veut que les CDD et les pigistes ne fassent pas grève. On comprend bien que le/la précaire s'expose à un risque potentiel. Il est bien entendu absolument illégal de sanctionner quelqu'un pour fait de grève, mais paradoxalement, les syndicats, en déconseillant aux précaires de faire grève, entérinent ce fait. Nous n'avons pas connaissance du cas d'un CDD qui n'aurait pas eu d'autres contrats ou ne se serait pas fait titulariser parce qu'il aurait fait grève. Cela étant, les collègues précaires ont pu participer au mouvement (aux AG, aux manifestations ou encore en investissant l'internet).

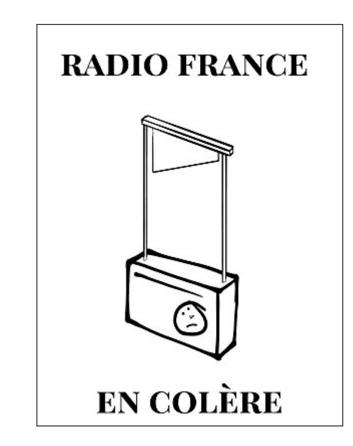
tient des rapports plus ou moins compliqués avec les autres (souvent enkystés par des complexes d'infériorité et de supériorité). Première vertu du mouvement : les collègues se (re)parlent !

On s'interroge sur le travail que l'on fait, sur les conditions de travail des unes et des autres, sur le type de radio de proximité que l'on propose, sur la nature du service public que l'on veut incarner, et sur les moyens nécessaires (ou plutôt sur leur absence). Des discussions et une action collective qui s'organise par delà les appartenances syndicales (ou non) de chacun, y compris avec des collègues affiliés à des syndicats n'appelant pas à la grève — comme le SNJ (4).

Dans la perspective d'une grève longue, le mouvement s'organise de façon pratique afin de perturber l'antenne un maximum avec un minimum de grévistes. Une sorte de grève tournante (ce qui est interdit dans les services publics) se met progressivement en place. Les salarié-es aux postes clés (présentateurs et techniciens) sont en première ligne pour perturber l'antenne dans les matinales (moment du plus fort taux d'écoute des radios). Et pour éviter que l'effort financier ne soit porté que par quelques-un-es, une formule de parrainage est mis en place entre collègues. Un tel dont la cessation de travail aurait un moindre impact ne se met pas en grève mais paye une demi-journée de grève au collègue dont l'absence se fera plus sentir sur les ondes.

Une perturbation dosée. L'assemblée générale décide ainsi de ne pas perturber les deux soirées électorales du 1er et 2e tour des élections départementales. Déjà que la campagne électorale, sur consignes nationales, avait été traitée a minima, les collègues se voyaient mal rabougrir encore ce qu'ils déploraient. Idem pour les «extérieurs». Les installations d'un studio provisoire de France Bleu Pays Basque au coeur d'une manifestation se raréfiant, celle de la Foire au Jambon à Bayonne ou au Biltzar (Assemblée) des écrivains du Pays Basque à Sare n'ont pas été affectées. Au bout de la troisième semaine de grève, les salarié-es n'ont plus eu de scrupules pour perturber l'antenne toute la journée si possible.

A Bayonne, sur la trentaine de salarié-es, à quelques rares exceptions près, tout le monde a participé à un moment ou un autre, d'une manière ou d'une autre, à la grève. Ce qui rend un peu ridicule ou insignifiant les statistiques sur le nombre de grévistes avancées par la direction, et parfois reprises, pour (dis)qualifier le mouvement comme très minoritaire. Il y a bien un souci partagé, presque unanime, pour défendre l'outil de production radiophonique menacé.



Refus de la syndication

Autre avantage de la longue durée : elle donne le temps nécessaire pour s'approprier le mouvement et élaborer ses propres revendications. Et comme pour les autres stations locales, l'accent est mis sur les suppressions d'emplois et la mise en place de la «syndication». L'idée de la direction est de faire programme commun entre les stations d'une même délégation régionale. En l'occurrence, à la rentrée, de 13h à 16h, l'émission serait, par exemple, réalisée à Bordeaux puis diffusée en même temps à Bayonne, Périgueux, Mont de Marsan et Toulouse. En termes de programme de proximité, il y a mieux.

Déjà que « Paris » prend les rênes du programme de toutes les stations locales de 12h à 13h30, cette éventuelle syndication généralisée (elle est pratiquée en période estivale) est vécue comme une amputation supplémentaire. Le sentiment que l'on touche à l'ADN de la radio, la proximité, et qu'on la dépouille un peu plus de ses moyens de production et de diffusion.

C'est que les mesures de restrictions budgétaires ne datent pas d'aujourd'hui, en particulier dans les stations locales. Comparées aux chaînes nationales de Radio France, les France Bleu sont des petites structures avec bien moins de moyens (humains et techniques). Les conditions de travail y sont incomparables. Les équipes sont déjà à flux tendus — un-e journaliste par exemple effectue des reportages sur deux voire trois sujets par jour. Les premières coupes budgétaires ont déjà frappé les enveloppes pour le recrutement de pigistes et de CDD (comme dans les autres secteurs économiques, les premiers à déguster sont les intérimaires). Moins 25% l'an dernier. Du coup les remplacements de collègues ne sont pas toujours faits. Dès lors, la suppression d'un seul poste dans une radio locale a des effets immédiats sur la production et les conditions de travail. D'où, certainement, l'idée de la direction de faire moins d'émissions….

Emploi et syndication donc, mais aussi refus de création de toute nouvelle station de France Bleu (il en est envisagé à Lyon et en Midi-Pyrénées) à effectifs constants sur le réseau. Jusqu'à présent, on déshabillait Paul pour habiller Pierre. Ça s'appelle le «redéploiement».

L'inquiétude à Bayonne porte aussi sur un poste vacant toujours pas pourvu, sur les possibles conséquences aux dépens de la présence de la langue basque à l'antenne,… C'est que les stations locales sont le laboratoire d'une production radiophonique *low cost*. Ce qui n'empêche pas forcément des émissions de qualité, mais se fait au prix d'un investissement particulièrement intense du salarié. Ajoutons à cela que, depuis plusieurs années, la direction tente de forcer (plus ou moins délicatement) les salarié-es d'effectuer des tâches supplémentaires pour alimenter le site Internet et les réseaux sociaux. Dans les autres chaînes du groupe (Inter, Info,…), des équipes spéciales ont été créées pour enrichir l'offre sur le web. Dans les stations locales, le travail doit se faire sans moyens supplémentaires. Et quand on sait que l'Internet est le dada de Mathieu Gallet, les 44 stations du réseau Bleu, maillons faibles et isolés de Radio France, ont de quoi frémir.

Mouvement de grève qui produit aussi de l'intelligence collective. A Bayonne, les grévistes se baptisent Fronde Bleu Pays Basque. Le logo de la station est détourné et les réseaux sociaux sont investis. Une idée qui fait tache d'huile. Une dizaine de stations locales en lutte deviennent des Fronde Bleu (Loire-Océan, Vaucluse, Corse, Roussillon,…). Des comptes twitter et facebook Fronde Bleu PB sont créés, et sont particulièrement actifs. L'accent est mis, et le lien fait, avec les autres services publics frappés par les mesures austéritaires (écoles, hôpital,…). Une rencontre est organisée avec les salarié-es d'un établissement de soin d'Itxassou que l'Ugecam (la sécurité sociale) veut fermer et transférer sur la Côte. Des rencontres avec les auditeurs et auditrices sont provoquées, à la Foire au jambon



(4) Principal syndicat chez les journalistes de Radio France, le SNJ ne s'est pas associé au mouvement de grève, jugé prématuré et catégoriel. Le SNJ a toutefois appelé à une grève de 24h le 3 avril. A la fin de la grève, des recrutements supplémentaires de journalistes ont été officialisés dans certaines France Bleu, négociés par le SNJ… La palme schizophrénique revenant au SNJ-FO. Ce dernier n'a pas participé au mouvement, à la différence de… FO. SNJ-FO qui a indiqué au lendemain de la fin de la grève que la priorité était de négocier un accord sur le multimédia pour les journalistes (sur les conditions de contribution à internet).

(5) 26 euros par an par foyer fiscal s'acquittant de la redevance, pour financer 6 chaînes de radio (France Inter, France Info, France Culture, France Musique, FIP, Mouv'), 44 stations locales France Bleu, 2 orchestres, et 2 chœurs. Ce n'est pas ruineux. Les choix de la direction le sont bien davantage.

de Bayonne notamment. Des auditeurs/trices qui ignorent la plupart du temps que Radio France ce n'est pas la fonction publique, que ça tourne avec un nombre important de précaires (le mouvement aura servi aussi à mettre au jour cette réalité-là), que ça ne pèse pas lourd sur les impôts de chacun (5), que c'est un service public de proximité qui est menacé, et quand on explique que les émissions de France Bleu Pays Basque seront faites par les Bordelais ou les Béarnais, le succès est garanti….

Plus classiquement, les parlementaires ont également été rencontrés — qui, pour la plupart, ont relayé sur Paris les inquiétudes des salarié-es, mais aussi la leur sur le niveau local qui fait en premier les frais des restrictions budgétaires à l'image de ce qui se passe à France 3 —, les maires des 159 communes du Pays Basque interpellés.

Le point d'orgue aura été la participation à la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril, avec un cortège remarqué, suivi d'un apéro rencontre avec 200 auditeurs/manifestant-es devant les locaux de la station à Bayonne. Une caisse de soutien permettra de récolter de quoi financer et les agapes et quelques demi-journées de grèves…

Parmi les regrets, peut être, celui de n'avoir pas obtenu que l'on parle de la grève, du point de vue des salarié-es, à l'antenne. L'heure n'était pas à faire fonctionner l'outil de travail pour notre propre compte. Des collègues ont pu cependant profiter du micro, sans être gréviste à ce moment-là, pour faire passer quelques arguments auprès des auditeurs/trices sur les risques pesant sur leur radio. Un représentant de Fronde Bleu Pays Basque sera bien invité à l'antenne, suivi d'une ligne ouverte aux auditeurs, mais ce sera après la levée de la grève. A Montpellier ou Orléans, cela a pu se faire pendant le mouvement. A Paris, les producteurs réunis dans le SPARF (société de producteurs de Radio France) ont réalisé des émissions dédiées à la question de la radio publique ; après refus de la direction, les deux émissions ont été diffusées sur Internet.

Si l'essentiel du mouvement de grève à Radio France s'est déroulé et décidé à Paris, l'inscription dans la durée a permis de faire émerger et de faire partager des revendications et modes d'action propres aux stations locales de France Bleu, qui représentent un bon quart des effectifs. Une bonne moitié des 44 stations a été fortement perturbée par la grève, d'autres pratiquement pas. A la dizaine de Fronde Bleu créées, la demande aux directions syndicales et à l'assemblée générale parisienne de ne pas sacrifier les France Bleu a été constante.



Trahison des directions syndicales ?

Le sentiment que les stations locales allaient faire les frais d'un compromis entre direction et intersyndicale était réel. Depuis le début. Pas forcément fondé. Il est à souligner que la direction de Radio France a reculé assez rapidement sur la plupart des revendications des préavis. Sauf sur les suppressions d'emplois (elle avait le soutien du gouvernement qui nuançait en indiquant que «ce ne [devait] pas être la seule variable») et sur la syndication des France Bleu. Et l'intersyndicale a tenu bon, y compris après la remise du texte par le médiateur nommé par le gouvernement. A l'assemblée générale du lundi 13 avril, au 26e jour de grève, après l'ultimatum du médiateur, tout le monde (à l'exception de l'UNSA) juge les propositions du médiateur insuffisantes ; toujours sur les même points d'achoppement. Et pour une fois, l'AG parisienne vote l'après midi, en ayant eu les remontées des AG du matin dans les stations locales. Et le mardi, patatras. Après une visite lundi soir de la ministre de la Culture à la Maison de la Radio, les syndicats se prononcent pour l'arrêt de la grève, contre l'avis de la majorité des 400 grévistes présents à l'AG ! L'intersyndicale éclate. Seule la CGT épaule la poursuite d'un mouvement qui se réduit à peau de chagrin, pour s'achever deux jours plus tard. L'exercice laissera certainement des traces.

Un syndicat seul n'avait manifestement pas la capacité de poursuivre le mouvement. La tendance était globalement et en pratique à la reprise, les AG clairsemées. La poursuite de la grève à Bayonne devenait en tout état de cause difficile à soutenir financièrement.

Après pratiquement un mois de grève, les avancées tangibles sont les mêmes que celles obtenues après deux semaines de mouvement (maintien des orchestres, arrêt de l'externalisation,…). Rien sur les suppressions d'emplois, ni sur les hauts salaires (6) ou la résorption de la précarité. Des ambiguïtés sur la syndication dans les France Bleu. Pour autant, les avancées sont réelles dans l'auto organisation des salarié-es, en particulier en vue de coordonner les Fronde Bleu. De nouveaux modes d'actions sont envisagés comme la grève du zèle, le refus de réaliser des reportages locaux commandés par les rédactions nationales, le refus de contribuer à Internet, ou encore la mise sur pied d'une association avec les auditeurs et auditrices de la station.

Une direction affaiblie sera-t-elle revancharde et passera-t-elle par *«l'affirmation du management»* (dixit le projet stratégique de Mathieu Gallet) pour imposer la syndication à la rentrée ? Les salarié-es des France Bleu qui ont gagné en combativité lui promettent du fil à retordre.

Pays Basque, le 19 avril 2015

(6) Que Villa et Zapata nous pardonnent, mais la direction de Radio France, c'est l'armée mexicaine. Qui plus est, et c'est une des rares vertus du rapport de la cour des comptes, les salaires des cadres ont augmenté de plus de 50% en 10 ans ; et les 198 cadres dirigeants représentent 12% de la masse salariale (sur 4.600 salarié-es). Sans parler des émoluments des « célébrités » cathodiques extérieures recrutées par la direction.

Loi santé

Une loi qui peut rapporter gros pour le privé

La loi Santé de Marisol Touraine s'inscrit dans une logique de réduction de la place de l'Hôpital public, dans un contexte général d'austérité. Elle prend la suite de la loi Bachelot de 2009, de l'ex ministre de la Santé de N. Sarkozy. La loi Touraine poursuit le démantèlement de la Sécu au profit des assurances, et trusts mutualistes. Elle distribue les missions de santé publique aux patrons de cliniques privées et proroge les plans d'économie : 10 milliards d'euros d'ici 2017, et de restrictions de personnel. La coalition médicale et patronale libérale qui proteste et fronde depuis décembre, permet de masquer le fond de cette loi libérale.



Un pas de plus vers les assurances privées

L'article 1 du projet de loi de santé, vise à réduire toute différence entre l'Assurance Maladie (Sécurité sociale) et les sociétés d'assurances privées (mutuelles, compagnies d'assurance ou organismes de prévoyance). Le financement des soins ne relèverait plus, avant tout, d'un financement public (la Sécurité sociale) mais «d'organismes gestionnaires des régimes d'assurance maladie» publics ou privés «chargés d'appliquer la politique de santé».

Une mesure qui ne sera pas sans incidence. Dès aujourd'hui la Sécurité sociale ne rembourse plus que 54% des dépenses de «médecine de ville» : consultations médicales, actes de soins hors de l'Hôpital, médicaments etc. Le reste est à la charge du patient/usager/malade ou de son assurance complémentaire (mutuelle ou assurance).

Avec la loi Touraine ces complémentaires auront toute facilité, avec l'accord de l'Etat, pour organiser des réseaux de soins privés et concurrentiels. Ainsi, aux «amphis de la santé-2014-», Guillaume Sarkozy (le frère de...) directeur délégué de Malakoff Médéric(encart 1) se disait prêt à mettre en place «des réseaux de médecins qui répondraient à un cahier des charges intégrant la mesure du risque ». Prenant l'exemple du réseau de soins dentaires Kalivia, mis en place par son groupe, il affirmait : « plus d'un client sur deux se laisse guider dans le réseau de soins que nous lui conseillons, qui pourrait s'étendre et devenir obligatoire d'ici à cinq ans». Comme Malakoff-Médéric, d'autres proposent d'organiser elles-mêmes le «tiers payant», prévu par la loi Touraine : un pas « libéral » de plus en leur faveur, pour le contrôle des soins de ville. Mutuelles, assurances et institutions de prévoyances : la concurrence est rude. Fusions, concentrations pour un marché de la Santé qui rapporte gros. Ainsi, Malakoff- Médéric fusionne avec la «Mutuelle Générale». Dans la guerre sans merci qui s'ouvre pour le marché de l'assurance santé, les mutuelles respectueuses des principes mutualistes ont vendu leur âme ou rendu les armes. Elles n'ont plus de mutuelles que leur appellation historique. Elles-mêmes ont déjà du et su s'adapter, se convertir, à la loi du profit pour le meilleur et pour le pire de leurs adhérent(e)s ignorants ou indifférents à cette mutation. Le risque est qu'un assuré lambda chez «XY» devra obligatoirement consulter chez un médecin rémunéré par ce XY, pour recevoir des soins chez les professionnels agréés par ce XY. Pour cela, il lui faudra bien sûr avoir un bon contrat d'assurance dont le montant dépendra du «risque» représenté. Avant, la sécu remboursait un pourcentage des soins et médicaments, complétés pour les plus aisés, par assurance ou mutuelle complémentaire. Demain il y aura encore moins de Sécu, mais une complémentaire obligatoire de plus en plus chère et pour les plus nantis une « supplémentaire santé » pour être mieux remboursé. Donc, il vaut mieux rester riches, jeunes et bien portant...

Malakoff Médéric est un groupe de protection sociale présent dans deux domaines d'activité principaux : la gestion de la retraite complémentaire et les assurances de personnes. En retraite, le groupe bénéficie gère la retraite complémentaire de 3 millions de salariés cotisants et de 2,8 millions de retraités en 2011, cadres ou non cadres. En assurances de personnes, le groupe intervient sur un marché concurrentiel en mettant à la disposition des entreprises et de leurs salariés, ainsi que des particuliers, des produits et des services dans le domaine de la santé, de la prévoyance, et de l'épargne-retraite.

Quand l'état sert le privé

Si dans le texte la loi promotionne une meilleure coordination des missions de santé et de ses différents acteurs, dans la réalité, les socialistes colmatent les dégâts d'une politique de santé purement comptable. La loi organise la réduction de la place de l'Hôpital public au profit d'opérateurs privés via deux outils : le «Service Territorial de Santé au Public» (STSP) et le GHT «Groupement Hospitalier de Territoire» (articles 12, 26, 27 du projet de la loi Santé). Le STSP «repose sur une coordination de l'ensemble des acteurs de santé, afin d'offrir une prise en charge adaptée à toute personne devant recourir au système de santé». Qui peut être contre une meilleure coordination, une meilleure efficacité du service médical rendu aux populations ! Mais, austérité oblige, les choix de Hollande et le projet de son gouvernement, sont dans la continuité de ceux de Sarkozy : réduire la place l'hôpital public en confiant ses missions à des opérateurs privés (cliniques et praticiens libéraux) là ou l'état se désengage. On aurait pu penser que nos ex-socialistes au pouvoir corrigeraient

les méfaits et dégâts de la loi « Bachelot » ! Hélas pour les déçus. Par cette nouvelle loi, M. Valls et sa ministre de la Santé, corrigent les dysfonctionnements et disparités sanitaires territoriales sous l'autorité des ARS : Agences Régionales de Santé. Leur autorité et légitimité confortées, elles coordonneront plus efficacement l'action des professionnels de santé : libéraux et associatifs compris. C'est cette « coordination territoriale» du secteur privé qui devrait permettre de suppléer, de palier à l'absence du service public de santé dans les zones dites « de déserts médicaux ». Absence et déserts (ruraux ou dans des quartiers) provoqués par la politique de rationalisation des lieux de soins et l'emprise toujours plus prégnante d'un libéralisme entrepreneurial, qui assujettit les hôpitaux et centres de soins aux logiques purement comptables. Dans ce contexte de pénurie acceptée, l'État via les ARS, réorganise la coordination des intervenants et des « programmes » spécifiques. D'où quelques « exigences gouvernementales » vis-à-vis des patrons de cliniques commerciales et des médecins libéraux. D'où leur rébellion, contre « l'étatisation imposée ». Marquée par le « libéralisme austéritaire » la loi se mettra en place au détriment des populations et des salariés faute de moyens humains et financiers pour y remédier mais au profit des patrons du secteur privé.

L'article de loi sur le GHT rétablit la notion de « service public hospitalier » disparu avec la loi Bachelot. Enfin, un pas dans le bon sens pourrait-on croire ! Le gouvernement rétablit la primauté des hôpitaux sur les cliniques, et du public sur le privé ! Or il n'en est rien. Encore tant pis pour les déçus. Cette annonce rassure dans le texte, mais ne change rien dans la réalité. Les cliniques privées commerciales pourront prétendre à assumer des missions de service public. Devant les pressions des patrons de cliniques, le ministère à déjà lâché du lest sur certaines contraintes demandées. Par contre, là où nous retrouvons la fermeté socialiste, c'est sur le regroupement des hôpitaux publics. Il est fait obligation à tout établissement public d'adhérer à l'un de ces regroupement du territoire, et ce dès 2016. Dans la loi Bachelot cette participation aux communautés hospitalières, n'était que facultative. Avec la loi Touraine, les sanctions seront financières, suivies de retraits d'autorisation d'activités pour les récalcitrants. Cette exigence de coordination, de mutualisation des moyens et des besoins, une fois encore, cache mal la logique économiste d'une santé à moindre coût. Grâce à ces regroupements, 10 milliards d'économie sur la Santé étaient déjà comptés dans le « pacte de responsabilité ». Dans les mesures était prévue, une maîtrise de la « masse salariale » de 860 millions



d'euros d'économie, soit 22 000 postes supprimés dans les trois ans, qui correspondent à 2% des effectifs de la fonction publique hospitalière. Par contre, les recettes restent celles des gouvernements précédents. Fusions et fermetures de services et d'hôpitaux de proximité, suppressions de postes, restrictions et mutualisation des agents d'un établissement à l'autre, etc. Il est vrai que, cette gestion comptable anti salarié(e)s, ces dispositions de la loi ont été occultées par le chalut de la mobilisation des médecins libéraux, et autres corporations qui se sont jointes à la grogne contre la « généralisation du tiers payant » et « l'étatisation de la médecine ».

Ces médecins libéraux contre le « tiers payant »

Un combat idéologique d'une droite réactionnaire, avec des objectifs mercantiles, tel est la politique des principaux syndicats de médecins (à leur veille d'élections professionnelles) car aucuns ne proposent une offre d'un « service de santé » favorisant l'accès aux meilleurs soins pour toute la population, sans exclusive. Quel mépris envers les bénéficiaires du tiers payant généralisé, alors qu'un tiers de la population n'accède plus aux soins pour des raisons financières (Encart 2). Durant leur fronde, avec des prétextes fallacieux, qui sied au patronat rétrograde, ils n'ont pas hésité à brandir : le danger d'une surconsommation médicale, de la déresponsabilisation des patients etc.

Le tiers payant dispense les assurés sociaux de l'avance des frais médicaux. Le praticien est payé directement par la Sécurité sociale et les complémentaires. Une pratique déjà courante dans les pharmacies. Il s'applique aux bénéficiaires de la CMU (Contribution Médicale Universelle) et de l'AME (Aide Médicale d'Etat), aux accidentés du travail etc. Sa généralisation prévue dans la loi gouvernementale, serait une avancée qui permettrait d'atténuer les difficultés d'accès aux soins, qui pénalisent une partie croissante de la population. Mais cela ne suffit pas à assurer la gratuité des soins. Les forfaits et les franchises médicales : 1 euro par visite médicale, 0,50 centimes d'euros par boite de médicament, restent des taxes assumées par le seul patient. Pour être remboursés correctement de celles-ci ainsi que des dépassements d'honoraires et des frais d'optique et dentaires ... il faut cotiser en conséquence à une assurance ou à une mutuelle. Il y a 3 millions de personnes qui ont à débourser un «reste à charge de l'assuré(e)» et ce reste à charge ne fait qu'augmenter. Alors ne pas avoir à avancer les 23 euros à chaque consultation, serait un obstacle de moins pour l'accès aux soins. Notons que la loi maintient ces taxes pour le patient, mais ne s'attaque nullement aux dépassements d'honoraires médicaux pratiqués dans le public ou le privé.

Pourtant, après des mois de discussion, la ministre de la santé, ne semble toujours pas capable d'assurer LA revendication de « mise en place d'un guichet unique » permettant aux médecins, d'avoir un seul interlocuteur/payeur au lieu d'avoir à courir après des centaines de mutuelles. Jusqu'à 600, nous dit-on ? Rappelons-nous, voici quelques mois, dans le Nord Picardie ou en Languedoc Roussillon, les retards de paiement des caisses de retraites de la santé et travail -CARSAT- ou ex caisses d'assurances maladies. 10 000 retraité(e)s non payés, retards dramatiques pour certain(e)s. Les causes sont, certes, l'afflux de nouveaux retraités inscrits mais surtout le manque de personnel. Durant ces quatre dernières années, il manque, l'équivalent de 750 emplois temps plein. D'ici 2017, 1600 emplois auront disparus, car non remplacés, alors que dans le même temps, le nombre de dossiers à traiter est passé de 60 à 160 par agent. Nous voyons par là, que si la ministre satisfait la demande des médecins, ce sera au détriment des assurés sociaux lambda. Comment tiendra-t-elle cet engagement d'une rapidité d'exécution dans le suivi des remboursements quand par ailleurs, le gouvernement réduit les moyens financiers et humains, dans les services administratifs, l'assurance maladie ? Face aux appréhensions des médecins, la ministre ne peut répondre concrètement, sinon par des promesses. Promesses, que tous leur remboursements seront suivis et actés rapidement. Mais, promesses qui

Le collectif d'associations Ciss dénonce depuis plusieurs mois ces refus de soins, dont cette nouvelle étude est une preuve supplémentaire. Sur les 861 médecins et dentistes testés par téléphone, 220 (soit 25,5%) refusent des patients pour la seule raison qu'ils sont bénéficiaires de la CMU. Le taux de refus est particulièrement élevé chez les gynécologues (38,1%), mais aussi chez les dentistes (31,6%), chez les ophtalmologues (28,1%). Il s'élève à 19,4% chez les généralistes et à 5,2 % chez les radiologues (Libération 07.2009).



restent des mots ! pensent-ils avec raison. C'est cette surcharge de travail et ces nouvelles inquiétudes que sauront savamment instrumentaliser à des fins politiciennes leurs syndicats les plus droitiers. Le blocage est réel sur le tiers payant, même si derrière cette fronde coalisée lors de leur manifestation du 15 mars dernier à Paris, les médecins libéraux ne cherchaient encore qu'à défendre le paiement à l'acte, le dépassement d'honoraire et la liberté d'installation. Tandis que de leurs côté, les patrons de cliniques privées dénonçaient « l'étatisation » et les trop nombreuses exigences imposées par la loi. Car, les patrons de l'hospitalisation privée appliquent la stratégie de Gattaz et du MEDEF : « toujours plus ». Ils veulent s'affranchir de toutes les « contraintes », avoir le moins d'obligations, être dégagés des contreparties « Etatiques » qui nuisent à leurs intérêts et aux profits de leurs actionnaires. Quant aux médecins et autres libéraux qui dénoncent «l'étatisation rampante de leurs professions», «d'être transformés en salariés», ils ne font que dépoussiérer l'argumentaire, qui déjà à : «la Libération», les opposait au CNR (Conseil National de la Résistance), lorsque ce dernier, construisait «la SECU» : l'égalité sanitaire, médicale et sociale pour tous et toutes. Ainsi, L. Gharbi : « À l'heure où la France a plus que jamais besoin d'entreprises de santé performantes au service du public, ce projet de loi porté par un logiciel idéologique dépassé, nous ramène 40 ans en arrière en faisant de l'hôpital public -dont on sait qu'il est bien malade- le pivot du système de soins français ». Il est le président de la Fédération de l'hospitalisation privée. (1)

Rappelons à cette coalition, aux relents corporatistes, de droite voir d'extrême droite qui traînent dans les professions de santé, à ceux qui revendiquent : « leur libre droit (libéral) d'exercer », qu'ils se bercent d'illusions et sont dans le déni de réalité, tant ils sont déjà dépendants d'organismes publics et de la largesse de l'Etat concernant leurs pratiques tarifaires, leurs lieux d'installation et autres bienveillances. «-Cette loi est faite pour détruire l'exercice libéral. C'est plus qu'une étatisation, c'est une bolchevisation-» dixit : R. Rua, président du Syndicat des médecins libéraux. Rappelons, aux plus libéraux d'entre eux, que dès le début de leurs études et cursus, c'est l'Etat (le public) qui assure, finance et prend en charge leurs formations. Qu'ils prennent garde à leur devenir, car après le retrait de la sécurité sociale des soins de ville, leur soumission aux « réseaux de soins » concurrentiels privés et à leurs exigences commerciales ils pourraient fort regretter les temps bénis de « l'étatisation de la sécurité sociale». Certes, jamais autant que les patients. Sachant que leur rente de situation se fait grâce à l'immigration « haut de gamme » des médecins venus de L'Est d'Europe ou du Maghreb.

**Loi Santé, loi Macron,
même combat.**

Cette loi devait définir une grande politique nationale de Santé au service de la population. Mais face à la réalité : attaquer la logique capitaliste du profit, elle se résumera à ne définir que des mesures d'accompagnement. Hypocrisie gouvernementale. Dans son projet la ministre affirme « soutenir les services de santé au travail », alors qu'au même moment sous couvert de « simplification » ce même gouvernement, s'attaque dans la loi Macron à la médecine du travail et aux CHSCT (2) réduisant de fait les droits de protection et de recours des salariés. Le projet de loi insistait sur les déterminants Santé : état général, accès aux soins, inégalité sanitaire, bref, il devait agir sur la prévention de la santé des populations et surtout les conditions sociales et environnementales, sources de troubles. Mais alors, comment un gouvernement qui déclare, au congrès du MEDEF, son amour pour l'entreprise et favorise les destructions sociales et environnementales, peut faire croire qu'il agit, par cette loi, pour le bien-être de tous et toutes. La loi santé a accouché d'une souris, qui ne leurre plus personne, et ne sert qu'à amadouer les frondeurs, et autres écolos en quête de places ministérielles. Ainsi ces derniers pourront rassurer le peuple de gauche et leurs électeurs. Des avancées il y en a quelques unes, telles l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque (« salles de shoot »), la mise à disposition de la contraception d'urgence dans les établissements scolaires du secondaire, la suppression du délai obligatoire de 7 jours pour l'IVG. Sinon, on trouve des mesures éducatives de prévention (plus d'infos sur les étiquettes alimentaires..) de répression (interdiction des fontaines à Soda, paquets de cigarettes anonymes, ...). Mesures dont les médias ont su se faire l'écho depuis deux mois.

Fronde médicale sur sa droite, quelques gages vers la gauche, et l'image d'un gouvernement se battant pour une réforme « progressiste » du système de santé est ainsi confortée. Le gouvernement pourra faire passer sa loi. Pourtant, rappelons le, dans la réalité, la loi Touraine accélère et poursuit la privatisation du système de santé, poursuit la loi Bachelot/Sarkozy de 2009 que Hollande s'est refusé à abroger et elle entérine les mesures prises avec le pacte de responsabilité, et ses 10 milliards d'euros de restrictions de crédits sur la santé. Le vent du libéralisme destructeur et les cris revendicatifs, rappelant la «manif pour tous», de la coalition médicale ont fait oublier l'immobilisme et le silence des confédérations syndicales contre les coups portés. Immobilisme complice qui pèse en laissant dans l'isolement les luttes multiples que mènent les salarié(e)s du secteur hospitalier notamment. Immobilisme qui sciemment, plombe les tentatives de coordination à la base, telle celle de la Convergence des hôpitaux en lutte contre « l'hôstérité » (3).

MZ Caen, 15 04 2015.



1. Fédération Hospitalière du Privé. Regroupe 1100 cliniques et hôpitaux privés. 40 000 médecins libéraux ou salariés. Elle emploie 147 000 personnes. En lien avec le MEDEF a affirmé, sa participation à la manifestation de début 2014 avec la CGPME « contre l'environnement législatif trop lourd pour les entreprises et néfaste à l'emploi».

2. CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

3. La Convergence des hôpitaux en lutte contre l'Hôstérité tiendra sa 8ième assemblée générale, le 12 mai à la bourse du travail d'Angers. (Facebook « hôpitaux en lutte »)

La ZAD qui gagne ! Morvan : le projet ERSCIA dégommé !

Enfin, une bonne nouvelle, après l'évacuation de la ZAD du Testet dans le Tarn. Les opposant(e)s au projet ERSCIA avaient obtenu du conseil d'Etat le 9 octobre 2013, le rejet de reconnaissance «d'intérêt public» ce qui avait permis l'arrêté des travaux. Le tribunal administratif de Dijon vient d'annuler les deux arrêtés préfectoraux, l'un sur le déplacement d'espèces protégées et l'autre autorisant la construction d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Le caillou est dans le camp des porteurs du projet, les élu(e)s, l'état et le luxembourgeois Wood & Energy (la filiale française étant ERSCIA).

Le projet ERSCIA

Ce projet consiste à construire une scierie industrielle et un incinérateur pour la production d'électricité «verte» et la fabrication de granulés bois pour la Belgique. Il fait partie partie de la diagonale des scieries, soutenu par Sarkozy et poursuivi par Hollande. Il devait être implanté dans le bois du Tronçay dans le Morvan sur la commune de Sardy-les-Epiry. Sur une superficie de 110 hectares, 96 hectares devaient être coupés. Une zone humide détruite et déplacée, etc. (Un dossier complet est visible sur le site valleeducousin.fr, le site d'ADRET Morvan (association des opposant(e)s) étant actuellement en reconfiguration).

Un projet privé financé en partie par des fonds publics, nationaux, régionaux, départementaux et européens, pour un montant estimé à 148 millions d'euros, ERSCIA SA n'apportant que 2% sur les 90% des fonds privés (fonds d'investissements 18% et crédits bancaires 70%) et 10% d'investissements publics. Hormis l'impact sur le parc forestier du département de la Nièvre, 25 autres départements compris dans 8 régions françaises devaient contribuées à la fourniture de la matière première. Ce projet industriel, loin du développement, tant décrié par les élu(e)s et les pouvoirs publics, de l'emploi et de la région Bourgogne, était avant tout un profit immédiat pour la firme luxembourgeoise avec un gain annuel en certificats verts (droits à polluer) de 29 millions d'euros par an et de gain pour le transport routier choisit pour l'acheminement de la matière première et l'évacuation de la production. (La firme luxembourgeoise dont un des actionnaires est JOST INVEST, possède également JOST GROUP, l'une des plus grandes sociétés européennes de transport routier).

Les associations contre le projet :

Les associations positionnées sur une approche judiciaire, sont Loire vivante, DECAPIVEC et le collectif des habitant(e)s de Marcilly. ADRET Morvan est l'association qui a instruit le dossier de contre expertise, ce dossier a démonté point par point toutes les allégations du projet. L'appel aux compétences, de tous les adhérent(e)s et de leurs soutiens extérieurs pour le montage du dossier, a permis lors des différentes phases judiciaires de présenter des documents d'une grande valeur. ADRET Morvan a d'autre part initiée la création de la ZAD du bois du Tronçay.

Que devient la ZAD depuis l'arrêt des travaux ?

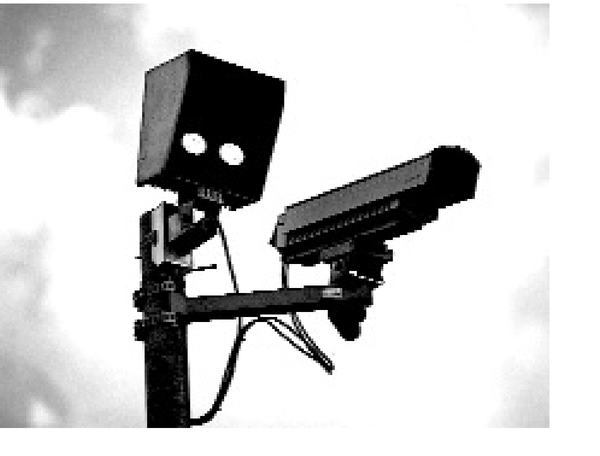
La ZAD dans le bois du Tronçay est toujours occupée, une veille est en cours, une assemblée générale a lieu tous les mardis, les constructions sont encore sur le site. Tant que l'avenir du bois du Tronçay reste incertain, l'occupation continue. En effet, ERSCIA a fait appel sur deux décisions en cour administrative d'appel à Lyon concernant les arrêtés sur le défrichement et la loi eau. Nièvre Aménagement (la SEM qui est propriétaire du bois du Tronçay) uniquement sur le défrichement, suite au rejet de la reconnaissance «d'intérêt public» par le conseil d'état du 9 octobre 2013, les dérogations sur le défrichement et la loi eau sont assujetties à la reconnaissance «d'intérêt public». C'est compliqué, mais c'est fait exprès ! Nièvre aménagement s'interroge sur le devenir du bois, à un moment leur idée étant de faire une dalle béton à l'emplacement du projet !? Donc les adhérent(e)s d'ADRET Morvan conservent la ZAD dans le bois et s'investissent par ailleurs dans un bâtiment à Vauclaix, non loin du bois, pour développer un «écolieu». Ce bâtiment dans un premier temps est loué, une souscription est en cours pour l'achat du lieu. Ce bâtiment d'une superficie d'environ 200 m², comprend un bar et une cuisine pour le restaurant, plusieurs pièces sur 2 niveaux devant servir pour le siège de l'association, d'une exposition sur la forêt, d'une boutique, de salle de conférences, bibliothèque, etc. Voilà pour ce qui est de l'orientation actuelle de la ZAD.

Le développement et le devenir d'ADRET Morvan :

Beaucoup de contacts ont été pris auprès des luttes actuelles, NDDL, THT, Bure, Gardanne, le Testet, etc. Des rapprochements se sont faits avec d'autres collectifs sur le thème de la forêt. ADRET Morvan est une des initiatrices de la création de SOS forêt. Des liens existent avec la confédération paysanne et les paysans de la filière bio. Par contre ADRET est restée indépendante à la fois vis à vis des autres associations, telles Loire vivante, DECAPIVEC, ainsi que des partis politiques et des syndicats. Actuellement, ADRET Morvan réfléchit sur les objectifs et les orientations à donner au devenir de l'association. Pendant la phase de lutte et sur la ZAD, l'organisation et les décisions se faisaient de façon horizontale et par assemblées générales, la réflexion porte actuellement sur comment continuer avec les structures rigides d'une association déclarée. L'organisation s'oriente vers la mise en place de commissions et l'ouverture vers l'extérieur, pour aller du local au global. Donc pour le moment tout est possible. ADRET Morvan pourra-t-elle faire ressortir une organisation du tous pour tous ou créera-t-elle une énième association pour une économie verte, toute la question est là ?

OCL Moulins le 20 avril 2015







Un prof de philo de Poitiers muté !

Dans 2 des derniers numéros de CA nous avions évoqué la répression vécue par Jean-François Chazerans, prof de philo à Poitiers. Rappelons brièvement les faits : JF base sa pédagogie sur des débats en classe de Terminale liés à l'actualité. Le 8 janvier, le débat porte évidemment sur ce qui s'est passé la veille à Charlie Hebdo. Un parent, d'une élève qui n'a rien compris, le dénonce à l'Inspection académique : « Est-il normal que les professeurs défendent le terrorisme donnent leur opinion politique voire leur religion » écrit ce parent d'élève qui accuse JF d'avoir dit : « Les militaires envoyés dans les pays en guerre c'est de l'impérialisme » et « ces crapules de Charlie Hebdo ont mérité d'être tués ». Il s'agit d'une lettre de délation particulière malveillante, aux propos calomnieux et diffamatoires. Dans la foulée le recteur de l'Académie de Poitiers lance une enquête administrative et JF est suspendu pendant 4 mois. Finalement, les propos reprochés se réduisent à un seul et unique propos : d'avoir « caractérisé les journalistes de Charlie Hebdo de crapules ». Le dossier de JF est transmis au Procureur de la République. Le 26 février, JF est placé en garde à vue pendant 8 heures dans le cadre d'une mise en examen pour « apologie du terrorisme ». Finalement, le procureur classe cette « affaire » qui n'en est pas une sans suite. Mais le recteur s'acharne. JF est traduit devant la commission de discipline de l'Education nationale le 13 mars. Rappelons que cette commission est une parodie présidée par le recteur, qui est juge et partie, qui nomme la moitié des membres de ladite commission et qui à la fin décide seul de la sanction. Cette commission incroyablement caricaturale et surréaliste, une vraie bouffonnerie, débouche, d'après le recteur, sur le soi-disant fait de n'avoir pas su organiser un débat philosophique et très accessoirement d'avoir tenu « des propos particulièrement inadaptés ». Précisons qu'aucune question concernant le débat en question n'a été posée à JF pendant cette commission. 10 jours après, le recteur prenait sa décision : JF sera muté d'office et aura une nouvelle fonction de titulaire-remplaçant ! Pendant ces 3 mois, JF a eu le soutien de ses collègues et d'élèves du lycée de Poitiers où il enseignait. Des manifestations ont eu lieu demandant sa réintégration dans ce lycée. Des recours administratifs sont en cours mais ils peuvent mettre 2 ans pour déboucher. Reste la mobilisation sur le terrain. A suivre !

Un enseignant de Chartres muté

Des enseignants d'un lycée à Chartres se sont mis en grève le 19 février pour protester contre la mutation d'un de leurs collègues. Ce prof de Sciences économiques et sociales (SES), contractuel (précaire) depuis 2 ans, a d'abord été suspendu, pour avoir abordé la question de la théorie du complot lié aux attentats du 11 septembre 2001, lors d'un cours donné en classe de 1ère. Il avait évoqué ce sujet le 8 janvier, au lendemain de l'attentat contre Charlie Hebdo à l'aide d'une vidéo. Il a voulu montrer les dangers de cette théorie et un parent d'élève l'a dénoncé à l'Inspection académique pour avoir traumatisé son enfant… Il a été alors suspendu le 15 janvier mais devant la mobilisation de ses collègues, il a été muté « dans l'intérêt du service » dans un établissement de l'Académie avec « un accompagnement pédagogique ».

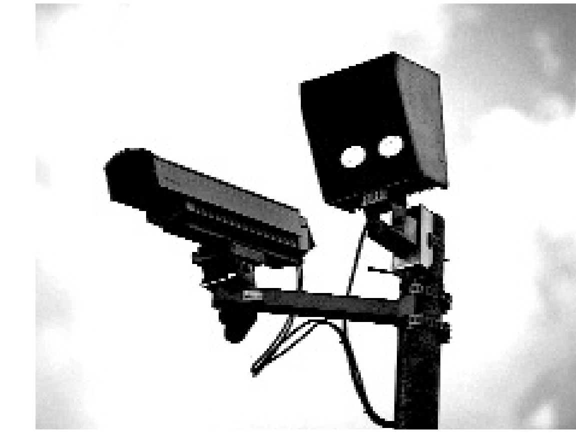
« Charlie » ou « pas Charlie » ?

Karim est carrossier sur les trains chez Bombardier. En novembre 2013, son syndicat SUD devient le 1er syndicat dans cette entreprise. En février 2014, Karim devient secrétaire du CHSCT malgré une alliance des 3 autres syndicats pour l'empêcher. Le 8 janvier, la direction de Bombardier impute à Karim des propos qu'il n'a pas tenus sur l'attentat à Charlie Hebdo pour tenter de le licencier. Karim était devenu « celui qui n'était pas Charlie » alors qu'il n'avait jamais rien dit là-dessus, refusant simplement qu'on l'oblige à se positionner, lui plutôt qu'un autre, comme « Charlie » ou « pas Charlie ». Au CE, les autres syndicats ont voté pour son licenciement, y compris la CGT qui clamait ne jamais s'abaisser à cela. Mis à pied, il est retourné à l'usine tous les jours, bien que choqué, atteint physiquement et moralement. Il a reçu le soutien de ses amis, de sa famille, de SUD et de son union locale de Valenciennes. Finalement le 10 mars l'Inspection du travail a refusé son licenciement.
Source : Les cahiers d'Alter

Boycott local de la commission d'enquête sénatoriale sur « la perte de repères républicains » des élèves

Le 15 janvier 2015 était créée au sein du Sénat une commission d'enquête composée de 21 membres (Droite, centre, socialistes, écolo, communiste) « sur le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession. »
Cette commission créée à l'initiative de sénateurs de Droite s'appuie sur le fait que le ministère de l'éducation nationale avait d'abord fait état de 70 incidents pendant la minute de silence avant de revoir à la hausse son chiffrage à environ « 200 incidents relevant de comportements inacceptables » sur près de 64 000 écoles, collèges et lycées soit environ 0,3%.Cette commission a auditionné des anciens ministres de l'éducation, les syndicats d'enseignants (exceptés la CGT et SUD dont on ignore s'il s'agit d'un choix de leur part, mais y compris des syndicats de la FSU, majoritaires dans l'éducation nationale), des « spécialistes » divers et multiples, le grand maître du Grand Orient de France, les associations de parents d'élèves, le « philosophe-essayiste » Finkielkraut qui dira entre autres que « la crise des vocations vient de la nouvelle situation réservée aux professeurs et cette situation est en lien évident avec le nouveau public scolaire, donc avec l'immigration » et bien d'autres.
Le 19 mars, 2 membres de cette commission se sont déplacés dans le lycée Paul Eluard du 93 (Seine-saint-denis) accompagnés de la rectrice, d'un inspecteur dans le but de rencontrer une paire de profs, de parents d'élèves et d'élèves. Après consultation de l'ensemble des profs, ceux-ci ont refusé d'être entendus après avoir lu un communiqué où ils dénonçaient « cette entreprise idéologiquement réactionnaire » et « cette tentative de mise au pas républicaine » alors que « les difficultés d'enseigner proviennent du chômage de masse dont les familles de nos élèves souffrent tous les jours, aux discriminations dont ils sont victimes, … »
Sources : aggiornamento.hypotheses.org et senat.fr

Brother



Blocages administratifs de sites Internet

Les premiers blocages de sites Internet ordonnés par le ministère de l'intérieur en dehors de toute procédure judiciaire ont eu lieu en mars. Ce type de pratique de l'Etat avait été introduit fin novembre 2014 (donc avant les attentats de janvier 2015) dans la dernière loi anti-terroriste. Il préfigurait le projet de loi sur le Renseignement (voir article spécifique dans ce numéro). Le syndicat de la Magistrature et toutes les associations qui défendent l'Etat de Droit se sont élevés contre ce contournement de l'autorité judiciaire. A noter que techniquement ce blocage serait aisément contournable par ceux qui en ont les moyens. Parmi les 5 sites censurés, l'éditeur d'« Islamic-News » a fait parler de lui en publiant une lettre ouverte contestant les accusations qui lui valent cette censure. Ce site a d'ailleurs immédiatement décidé de mettre les clefs sous la porte.
Numerama a décidé d'introduire un recours pour faire retirer l'ordre de blocage de ce site. Pour Numerama, « l'Etat français, sans faire valider ses accusations par un juge indépendant, a affirmé que ce média faisait publiquement l'apologie d'actes de terrorisme ou provoquait directement à des actes de terrorisme, ce qu'il n'a pas démontré. Les seules explications fournies par le ministère de l'Intérieur par voie de presse sont insuffisantes à justifier un blocage administratif, c'est-à-dire une censure sur ordre policier. ». De plus, dans son argumentation Numerama s'est appuyé sur la Cour européenne des droits de l'homme qui répète depuis 40 ans que la liberté d'expression « vaut non seulement pour les informations ou idées accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population ». Numerama ajoute « Si nous défendons que la liberté de ceux qui pensent comme soi, alors nous ne défendons plus rien ». « Encore une fois, nous ne défendons pas les idées d'Islamic-News. Nous défendons son droit de les exprimer, et notre droit d'y avoir accès, et donc de pouvoir critiquer ces idées. » A suivre !
Source : Numerama

Emprisonné pour un message sur Facebook

Un mécanicien d'hélicoptère américain travaillait pour une société sise à Abou Dhabi. Fin 2014, il rentre chez lui en Floride pour, entre autres, se faire soigner. Son médecin lui recommande de se reposer pendant quelque temps, et de rester aux Etats-Unis pour des examens complémentaires. Il prévient son employeur qui lui refuse de rallonger ses congés. Dans la foulée, cette société cesse de lui verser son salaire. Furieux, cet américain publie sur sa page Facebook un message violent à l'encontre de son entreprise. Il décide de démissionner et de se réinstaller aux USA. Mi-février, il retourne à Abou Dhabi dans l'intention de toucher ce que l'entreprise lui doit et de s'occuper de son déménagement. A son arrivée, il est arrêté. La police lui montre des copies de ses messages Facebook. Il est envoyé en prison pendant 10 jours puis libéré sous caution avec interdiction de quitter Abou Dhabi. Son procès a eu lieu le 17 mars. Nous n'en connaissons pas le verdict. Nous retiendrons de ce fait divers que même si la liberté d'expression est garantie par le premier amendement de la Constitution américaine (cela pourrait être en France), elle n'est pas reconnue dans les Emirats arabes unis (mais cela pourrait être dans un autre pays), même quand ce droit est exercé sur le territoire des Etats-Unis. C'est aussi cela la mondialisation des réseaux sociaux !
Source : Le Monde.fr

Espagne : la loi du « bâillon » a été votée

Le 26 mars la « loi organique de sécurité citoyenne » espagnol, plus connue comme la loi « bâillon » a été approuvée et sera appliquée dès juillet prochain. Cette loi est caractérisée par le fait qu'elle transforme en actes administratifs des actes laissés autrefois à l'appréciation des juge. Elle inflige des amendes incroyablement lourdes. Il semble que cela soit un moyen de faire du chiffre pour renflouer les caisses de l'Etat tout en dissuadant surtout les tentatives de contestions ou de rebellions contre l'Etat.
En voici des extraits les plus marquants :
Infractions légères impliquant une amende de 100 à 600 euros :
- Manifestations et réunions ne respectant par la loi de réunion ;
- Manque de respect et de considération pour les agents des forces de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Occupation d'un espace commun, public ou privé (les squatters et de camping) et colportage non autorisé ;
- Perdre trois fois ou plus la carte d'identité en un an et un refus de soumettre ce document au moment du retrait du document ;
- Dégradation légère du mobilier urbain tels que les abribus, les poubelles ou conteneurs et le vandalisme dans les services publics, des actes tels que les graffitis et les dommages associés aux graffitis ;
Infractions graves impliquant une amende de 601 à 30.000 euros :
- Perturbation de l'ordre public, événements sportifs, culturels, spectacles, services religieux ou d'autres nombreuses réunions ;
- Perturbation grave de la sécurité publique dans les manifestations non communiquées devant des institutions étatiques tels que le Congrès, le Sénat, les parlements régionaux ou tribunaux de grande instance, même sans activité ;
- Trouble grave dans les routes publiques ou entraver les rues (barricades) avec du mobilier urbain, des voitures ou des conteneurs ;
- Entrave à l'autorité dans l'exercice de ses décisions administratives ou judiciaires, et les expulsions ;
- Désobéissance ou résistance à l'autorité ou ses agents dans l'exercice de leurs fonctions et refus de s'identifier ;
- Refus de dissoudre des réunions ou des événements lorsque cela est exigé par l'autorité ;
Infractions très graves impliquant l'imposition d'une amende de 30 001 à € 600 000 :
- Réunions non déclarées ou des manifestations interdites dans les lieux qui sont considérés comme des infrastructures essentielles telles que les centrales nucléaires ou les aéroports et l'intrusion dans leurs locaux, y compris le survol, et l'obstruction de leur fonctionnement ;
- Tenir des représentations publiques ou des activités récréatives allant à l'encontre de l'interdiction ou la suspension ordonnée par l'autorité pour des raisons de sécurité ;
De plus, la législation espagnole en matière de migration est réformée. Le refoulement « à chaud » des personnes escaladant les barrières des enclaves espagnoles au Maroc de Ceuta et Melilla est maintenant légalisé. A noter que ce renvoi au Maroc de ces migrants qui réussissaient à franchir ces grillages existait déjà dans la pratique.
Sources : Fawkes-news.blogspot.fr et Telquel.ma

PERMIS DE TUER /Chronique de l'impunité policière

« En France, la peine de mort a été abolie en 1981, mais le permis de tuer existe toujours. Dans cet ouvrage, 6 histoires de luttes récentes pour établir la vérité et obtenir justice sont rassemblées. Elles sont racontées directement par les proches de personnes mortes entre les mains de la police républicaine… Ce livre porte également un même message et plaide pour que l'abolition de la peine de mort soit enfin une réalité partout, pour que l'Etat et ses services rendent enfin des comptes. »
10 euros – Editions SYLLEPSE – En vente en librairie ou sur syllepse.net

Big Brother

Projet de loi sur le Renseignement

Le gouvernement français a adopté le 19 mars 2015 un projet de loi relatif au Renseignement. Ce projet est annoncé depuis les attentats de janvier 2015 en France mais il était dans les tuyaux depuis longtemps. Pour l'Etat, ce projet doit déboucher le plus rapidement possible sur une loi, c'est ainsi que son examen aura lieu en procédure d'urgence (une seule lecture par Assemblée) avec comme maître d'œuvre le 1er ministre, Valls. Cette loi devrait être votée début mai.

Un contexte particulier

La dernière loi sur le Renseignement en France date de 1991, avant qu'Internet devienne l'outil de télécommunication majeur. Mais, depuis 1991, il y a eu de nombreuses lois sécuritaires qui encadrent le Web en France, en particulier la loi de programmation militaire de décembre 2013 et la loi sur le terrorisme du 13 novembre 2014 (voir encart).

Pour le pouvoir actuel, ce projet de loi sur le Renseignement est bien dans les tuyaux depuis au moins un an. Il est fort probable que les technocrates du ministère de l'Intérieur y travaillent depuis quelques années déjà. Ce pouvoir tient maintenant à ne pas perdre de temps dans des palabres de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Il lui faut aller relativement vite pour espérer continuer de surfer sur la vague de l'Union sacrée du 11 janvier en se montrant efficace. Pas besoin du « 49-3 » car l'opposition de Droite partage évidemment le même souci sécuritaire et n'a pas intérêt à traîner des pieds. Reste donc quelques réglages à effectuer sur cette machine de la légalisation de la surveillance. Le PS est en passe de réussir à gommer sa soi-disant image de laxiste au niveau de la sécurité. Ce projet a pourtant réussi à faire l'unanimité contre lui au niveau associatif. En effet, les dénonciations de ce projet ont été rarement aussi nombreuses et virulentes ; cela va de l'« Observatoire des libertés et du numérique » (la Quadrature du Net, Ligue des Droits de l'Homme, Syndicats des avocats de France, Syndicat de la Magistrature, ...) jusqu'au Conseil National du Numérique, la CNIL (!), en passant par Amnesty International France, la CGT-Police et bien d'autres dont Jean-Marie Delarue, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) qui a actuellement en charge de contrôler les demandes des services de renseignement. Cette opposition a regretté d'emblée de ne pas avoir été consultée avant la sortie de ce projet (sauf JM Delarue qui n'a pas dissimulé ses griefs). Mais cette opposition ne se fait aucune illusion, ce projet aboutira, leur seul espoir est d'obtenir quelques amendements. L'association « la Quadrature du Net » a même mis en ligne un site Internet d'urgence qui permet de trouver et contacter facilement les députés pour leur faire part des craintes sur le texte et leur demander de s'y opposer en déposant des amendements.

La propagande de Valls et quelques réalités

Il est toujours intéressant de noter la propagande déversée par les porteurs de ce projet. Ce serait un texte « protecteur des droits fondamentaux ». Quels sont-ils ? L'article 1 nous répond : « respect de la vie privée, notamment le secret de correspondance et l'inviolabilité du domicile » sauf, évidemment, « en cas de nécessité d'intérêt public prévu par la loi ». Comme l'a fait remarquer la CNIL, il manque tout de même le principe du respect des données personnelles ce qui ne va sans poser de problèmes aux professions qui peuvent encore compter sur le secret professionnel. Mais ce ne sont que des principes alignés sur un papier. « Cette loi serait protectrice des citoyens », ce texte « interdirait » même la surveillance de masse ; en fait certaines pratiques du Renseignement (comme la fonction des « boîtes noires » déposées chez les fournisseurs d'accès à Internet que nous verrons plus loin) pourront permettre cette surveillance de masse. Cette loi devait être une « loi d'encadrement du Renseignement ». Les défenseurs de notre « Etat de Droit » ont été scandalisés par l'absence totale de contrôle judiciaire, absence même dénoncée par un juge antiterroriste, le juge Trévidic ! L'Etat par la voix de son 1er ministre a répondu à cet argument est déclarant que pour la première fois en droit français, « ce projet de loi ouvre la possibilité d'un recours pour tous les citoyens qui estiment faire l'objet d'une surveillance illégale ». Ce recours s'effectuera devant le Conseil d'Etat. Pour la première fois également, ce projet de loi crée une procédure dans laquelle le secret de la défense nationale ne pourra pas être opposé au juge qui souhaiterait connaître les raisons d'une surveillance. » Génial ? En fait c'est un vaste « foutage de gueule total » comme le dit Numerama. En effet : « Comment voulez-vous exercer un recours contre une mesure de surveillance alors que par définition, vous ne savez pas que vous êtes surveillé par l'Etat ? » Le projet de loi dit bien que le plaignant doit justifier un « intérêt direct et personnel » à contester une mesure de surveillance prise à son égard, c'est-à-dire qu'il ne peut pas se contenter de dire qu'il soupçonne que l'Etat le surveille. Il lui faudra apporter des débuts de preuve évidemment impossibles à réunir.

Et pour finir, le meilleur : Cette loi devrait permettre de légaliser des pratiques qui étaient jusqu'ici courantes mais non encadrées, et donc de renforcer les garde-fous. En fait, toute loi sécuritaire légalise des pratiques policières qui étaient jusqu'alors illégales. Rappelons aussi que la CNIL a légalisé de multiples fichiers de police qui existaient illégalement depuis des années. Quelles sont ces pratiques qui vont être légalisées ? La mise en place d'un mouchard permettant de localiser en temps réel une personne, un véhicule ou un objet ou la mise en place



d'une fausse antenne relais aspirant des données de connexion afin d'identifier un équipement terminal (ou le numéro d'abonnement de son utilisateur) ou encore l'installation de caméras et micros dans un lieu privé, etc. En fait il suffit de prendre connaissance de toutes les nouvelles méthodes intrusives du Renseignement qui figurent dans ce projet de loi, sans oublier la surveillance des mouvements sociaux pour avoir une idée des pratiques illégales actuelles… Une question se pose : Toute loi sécuritaire, qui plus est du Renseignement, va nécessairement générer des pratiques illégales… Il serait intéressant, quand cette loi sera en vigueur depuis quelques temps, de connaître la nature de celles-ci… encore faut-il en avoir les moyens car la surveillance des surveillants nécessite des compétences technologiques de plus en plus pointues.



Surveillance des mouvements sociaux enfin légalisée

Dans son article 2, ce projet de loi donne une définition du renseignement :

« Les services spécialisés de renseignement ont pour mission, en France et à l'étranger, la recherche, la collecte, l'exploitation et la mise à disposition du Gouvernement des renseignements relatifs aux enjeux géopolitiques et stratégiques ainsi qu'aux menaces et aux risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation. Ils contribuent à la connaissance et à l'anticipation de ces enjeux ainsi qu'à la prévention et à l'entrave de ces risques et menaces. Ils agissent dans le respect de la loi, des instructions du Gouvernement et des orientations déterminées en conseil national du renseignement. »

Puis, après cette définition floue et sans limite précise, dans l'article suivant, ce projet de loi dresse la liste des 7 catégories de renseignements dont la mise en cause justifiera le déploiement de mesures très intrusives. Ces 7 finalités sont :

« 1. La sécurité nationale ;

« 2. Les intérêts essentiels de la politique étrangère et l'exécution des engagements européens et internationaux de la France ;

« 3. Les intérêts économiques et scientifiques essentiels de la France ;

« 4. La prévention du terrorisme ;

« 5. La prévention de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous en application de l'article L. 212-1 ;

« 6. La prévention de la criminalité et de la délinquance organisées ;

« 7. La prévention des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique.

Actuellement, pour justifier les interceptions de sécurité, le code de la sécurité intérieur liste les points 1, 3, 4, 5 et 6. Sont donc nouveaux les points 2 et 7 ! Il s'agit, à ne pas en douter, des pratiques illégales qui seront légalisées. Le plus drôle, peut-être, est le fait que cela soit un gouvernement PS qui le fasse comme quoi la Gauche est au Pouvoir pour faire ce que la Droite n'a pas pu faire.

Quant à la sécurité nationale, le gouvernement a souhaité préciser ce que recouvrait cette notion très large. Ainsi le suivi des partis politiques, des syndicats ou des mouvements défendant pacifiquement certaines causes est clairement proscrit. Ce qui est en complète contradiction avec le but affiché de « prévenir des violences collectives » (point 7), ce qui est le cas dans pratiquement toutes les manifestations, même si leurs organisateurs ont des intentions déclarées comme « pacifistes ».

La nouvelle commission de contrôle

Actuellement il existe la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) composée de 3 membres manquant de fait singulièrement de moyens. Valls est tout content d'annoncer que cette CNCIS sera remplacée par « une nouvelle autorité administrative indépendante» : la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) composée, elle, de 9 membres. Comme toute commission de ce type, elle est déclarée par les gestionnaires de l'Etat comme étant « indépendante ». C'est amusant lorsqu'on apprend que c'est l'Etat qui décidera de son budget, donc de ses moyens d'action. Alors, qui sont ces 9 membres ? Ils sont déjà désignés par leurs structures correspondantes. On y trouvera : 2 députés, 2 sénateurs, 2 membres du Conseil d'Etat (actuels ou retraités), 2 magistrats (actuels ou retraités) de la Cour de cassation et une personnalité qualifiée pour sa connaissance en matière de communications électroniques nommée par le président de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes), autre structure « indépendante » où son Président est nommé par le Président de la République. Dans cette CNCTR, son Président va jouer un rôle déterminant, il sera désigné par décret parmi les seuls membres issus du Conseil d'Etat ou de la Cour de Cassation.

Quels sont ses pouvoirs ? Le projet de loi donne au président de la CNCTR la capacité de donner seul un avis favorable à une demande du Premier ministre. S'il a un doute, il peut décider de réunir la Commission. En revanche, il faut la majorité simple des membres de la Commission pour demander la fin d'une autorisation. Par ailleurs, en ne prévoyant qu'un accès aux registres tenus par le gouvernement ainsi que la faculté pour le Premier ministre de transmettre tout ou partie de rapports issus de l'inspection des services de renseignement, le projet de loi marque un véritable recul par rapport aux modalités de contrôle a posteriori actuellement en vigueur. Comme le dit JM Delarue : « La CNCTR ne pourra contrôler que ce qu'on voudra bien qu'elle contrôle »…

Surveillance de masse

Lorsque ce projet de loi est sorti le 18 mars, tous ses détracteurs ont mis en avant la surveillance de masse qu'il impliquait ce qui contredisait Valls qui déclarait que ce texte l'« interdirait ». En fait, 2 articles de ce projet sont visés. L'article sur le régime de surveillance dite « internationale » qui permet la collecte en vrac des données et des correspondances et l'article qui impose aux fournisseurs d'accès à Internet et autres opérateurs d'installer des « boîtes noires » permettant de récolter des données. Ce n'est pas parce que ces données seront collectées et traitées sans identification des personnes surveillées

qu'il n'y aura pas surveillance. Là, il ne s'agit plus pour l'Etat de surveiller des personnes mais de récolter des milliards de données de connexion, d'en faire un tri automatisé en des fractions de seconde afin de découvrir des parcours suspects. Cela se fait grâce à des algorithmes c'est-à-dire grâce à une suite finie d'opérations et d'instructions permettant de trouver ces parcours suspects sur Internet. Qu'est-ce qu'un parcours suspect déterminé par les hauts responsables de l'Etat ? Depuis le passage de ce projet devant la commission de la Défense, nous savons que ces parcours suspects s'appuieront « sur les techniques qu'emploient les djihadistes pour dissimuler leurs communications et échapper à toute surveillance : ce sont ces attitudes de clandestinité qu'il s'agit de détecter ». Il ne serait pas question d'une surveillance généralisée mais plutôt d'une surveillance ciblée sur quelques objectifs précis.

Bien évidemment, les opérateurs n'auront pas accès aux solutions du problème posé par l'Etat, encore moins à l'identité des personnes prises dans ce filet ; là ce sera le travail des agents du Renseignement. Mais ces algorithmes ne sont pas magiques, il faudra les écrire et ce n'est pas une mince affaire. Alors… qui surveillera ces technocrates de haut vol qui peuvent aussi… se tromper dans l'élaboration de leurs machines infernales ? Personne ! Nous ne pourrons prendre connaissance que des bavures. Quant à ces machines infernales utilisées aujourd'hui contre des « fous de Dieu », elles pourront demain être utilisées contre les éventuels mouvements révolutionnaires d'envergure remettant en cause les Etats Nations, le capitalisme ! Sans aller jusque là, un amendement présenté par un député UMP étend la « boîte noire » à la prévention du piratage. C'est ainsi que les adresses IP des internautes qui se connectent aux sites illégaux de streaming seront envoyés à l'Hadopi, qui enverra des avertissements.

Cette loi sera la 8ème en 11 ans concernant le Web

En 2004, est adopté la loi sur l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (dite loi Perben 2) qui porte sur la grande criminalité. Les mails de personnes suspectées de crime organisé ou de terrorisme peuvent être surveillés. La diffusion, notamment sur Internet, de procédés permettant la fabrication d'engins de destruction est durement réprimée. En mai 2004, la loi sur la confiance dans l'économie numérique veut rendre responsables les FAI (fournisseurs d'accès à Internet), les hébergeurs et les éditeurs de site du caractère illicite d'un contenu. Finalement le texte final est remanié et la responsabilité allégée en leur faveur. Puis c'est la bagarre institutionnelle autour du droit d'auteur qui débouche sur la loi Hadopi 2 en septembre 2009. Une mobilisation a lieu autour du collectif La Quadrature du Net qui aboutit à une demi-victoire. Le téléchargement illégal est puni d'une amende après un avertissement mais il n'y aura pas de coupure de la connexion à Internet. En mars 2011, la loi sur la sécurité intérieure (Loppsi 2) crée le délit d'usurpation d'identité sur Internet, l'obligation pour les FAI de bloquer les images pédopornographiques qui leur ont été signalées, réprime la revente des billets sur Internet et autorise la captation à distance des données informatiques dans le cadre d'une enquête sur la criminalité organisée. Pour cette dernière mesure, il faut encore la décision d'un juge d'instruction mais cela ne va pas durer ! Fin décembre 2013, la loi de programmation militaire est adoptée. Il faudra attendre son décret d'application du 24 décembre 2014 pour prendre conscience que différents ministères ont l'autorisation d'accéder aux données téléphoniques et informatiques en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée sans passer par un juge puisque c'est du ressort du 1er ministre. En septembre 2014, la loi antiterroriste instaure la possibilité d'un blocage administratif imposé aux FAI des sites accusés par l'Etat de faire l'apologie du terrorisme. Une 9ème loi va prochainement sortir concernant entre autres la répression des propos racistes et antisémites sur le Net.

En fait, il semble que si la surveillance de masse est tout à fait possible, elle n'est pas forcément aujourd'hui gérable par l'Etat français. Récolter des milliards de données est une chose, avoir les moyens de les exploiter en est une autre. Trop d'informations tue l'information, ce n'est qu'un problème d'efficacité.

Mais, ces nouvelles techniques dont certaines font penser à la pêche au chalut (on ramasse tout et on trie après) donneront à l'Etat la possibilité de surveiller toutes les personnes qui, « volontairement ou non », ont servi d'intermédiaire à une personne qui trempe dans une affaire louche ou même qui habitent à proximité à cause de l'aspiration des données par une fausse antenne de relais par exemple. Il y aura donc banalisation de la surveillance étendue à des personnes qui n'ont rien à voir avec l'enquête.

Statut protecteur des professions devant bénéficier du secret professionnel ?

Le texte initial ne prévoyait aucune protection particulière des données et communications des journalistes, avocats, magistrats, … Finalement, au dernier moment, le gouvernement a déposé un amendement : « Les techniques de recueil du renseignement (…) ne peuvent être mises en œuvre à l'encontre d'un magistrat, un avocat, un parlementaire, ou un journaliste ou concerner leurs véhicules, bureaux ou domiciles que sur autorisation motivée du Premier ministre prise après avis de la CNCTR réunie». Cet avis reste, là-aussi, toujours consultatif ! Autant dire que le Pouvoir fait ce qu'il veut !

Le dispositif « anti-Snowden »

Tous les services de renseignement et les gestionnaires des Etats sont obnubilés par l'affaire « Snowden ». Ce projet de loi, dans l'un de ses amendements, prend en compte le risque qu'il y ait un jour, en France, un agent du renseignement dénonçant par exemple, par voie de presse, des activités illégales de l'Etat. Le Conseil d'Etat a publié un rapport, voici quelques mois, consacré à l'encadrement des collectes de données dont la philosophie peut se résumer à l'adage : « Il faut laver son linge sale en famille » (Cf. « Big Brother » de notre numéro de novembre 2014). Ce rapport va donc largement inspirer un article de ce projet de loi. Le texte prévoit que lorsqu'un agent de l'État souhaite « relater ou témoigner » de « faits susceptibles de constituer une violation manifeste des dispositions » de la loi, il doit le faire auprès «de la seule Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement« (CNCTR). Toute autre démarche serait considérée comme une violation du secret défense ou une mise en danger des services ou de leurs missions, et serait poursuivie comme tel. Une fois alertée, la CNCTR pourra alors, si elle le juge utile, recommander aux services de mettre fin à l'illégalité, et informer le Premier ministre, qui reste décideur des suites à donner. Mais si la CNCTR estime que la poursuite de l'activité est illicite, elle peut éventuellement saisir le Conseil d'Etat. A aucun moment le public ne devrait avoir connaissance des illégalités ainsi dénoncées.

Toutefois, « lorsque la Commission estime que l'illégalité constatée est susceptible de constituer une infraction, elle avise le procureur de la République », qui pourra lancer des poursuites. Cependant celui-ci ne pourra accéder aux éléments matériels du dossier que si la Commission consultative du secret de la défense nationale donne un avis positif à la demande de levée du secret-défense, et si le Premier ministre l'autorise.

La seconde partie de l'amendement aménage par ailleurs un régime de protection à l'égard des agents qui suivront cette procédure, en prévoyant qu'aucun agent ne pourra être «sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte», dans le cours de sa carrière, du fait de son témoignage à la CNCTR. Mais, le texte précise que « tout agent qui relate ou témoigne des faits (...) de mauvaise foi ou avec l'intention de nuire ou avec la connaissance au moins partielle de l'inexactitude des faits rendus publics ou diffusés » encourt jusqu'à 5 ans de prison et 45 000 euros d'amende, pour dénonciations calomnieuses.

Cette loi devrait être adoptée le 5 mai. Si d'ici là, des faits nouveaux apparaissent, nous les aborderons sous notre rubrique habituelle « Big Brother ».

Denis – Reims le 19 avril 2015

Sale temps en avril

Annoncer la mort de camarades c'est évoquer de petits morceaux de l'histoire sociale qu'ils ont vécu et qui est aussi la nôtre

Serge Torrano. Cheminot, il participe en 1971 à la naissance du *Rail enchaîné*. Militant de l'ORA puis de l'OCL – il est du courant majoritaire qui exclut l'UTCL, future AL, en 1976 . Il quitte l'OCL en 1980 et se consacre essentiellement au syndicalisme. Exclu de la CGT il passe par la CFDT et prend part on ne peut plus activement à la grande et historique grève des cheminots (hiver 1986-87) où il choisit d'agir au sein de la coordination intercatégorie à laquelle participent aussi les militants de Lutte Ouvrière dont Daniel Vitry. Actif dans le mouvement contre le plan Juppé en 1995 il rompt avec la CFDT avant de participer à la création de Sud-Rail en 1996. Une fois à la retraite il s'est investi dans la lutte contre le CPE et dans les associations liées au Droit au logement. Récemment venu vivre à Agen il participait aux activités du groupe Alternative libertaire.

Pour celles et ceux qui voudraient en savoir plus sur la grande grève des cheminots qui marqua un renouveau du mouvement social après les défaites dans la sidérurgie (Longwy… et le début de nouvelles formes d'organisation que furent les coordinations, on se reportera à un long dossier paru dans *Courant Alternatif* de février 1987 (à commander à Reims) et en particulier au long article « trois semaines de grève en région parisienne, syndicats ; nouvelles formes de lutte, auto-organisation » auquel participa Serge et où il défendait (avec raison nous semblait-il) sa participation à la coordination intercatégorie critiquée par l'UTCL.
Sur cette grève on lira le point de vue de LO sur : http:/ /www.lutte-ouvriere.org/documents/archives/la-revue-lutte-de-classe/serie-1986-1993-trilingue/article/france-la-greve-des-cheminots-18.
Et pendant que nous y sommes sur la toute aussi importante coordination des infirmières à la même époque : http://www.ihs.cgt.fr/ IMG/pdf_Christian_CHEVANDIER.pdf.

Gilbert Roth. Son trajet nous ramène à la librairie le Jargon libre animée par Hélyette Besse (son nouveau Jargon libre existe toujours mais 32 rue Henri Chevreau dans le 20e arrondissement de Paris) dans les années 70.
Dans le cadre des actions des Gari (groupes d'actions révolutionnaires internationalistes), il participe à l'enlèvement de Juan Carlos – du moins de sa statue en cire du Musée Grévin, de l'attentat contre St-Louis – du moins de sa statue au Palais de justice… C'était l'époque ou le « terrorisme » avait un aspect plaisant !
Il fait quelques séjours à l'ombre pour quelques actes de cambriole, une tradition anarchiste ! A la fin du siècle il s'investit plus qu'à fond dans le Cira (centre international de recherche sur l'anarchisme) de Marseille (puis dans celui plus récent, de Limoges). On le voit alors sillonner la France de librairie en salon du livre de «copains» en viticulteurs amis… Les caisses de bon vin au profit du Cira sont toujours visibles au milieu des livres dans sa voiture. Individualiste mais collectif, il était le contraire d'un esprit sectaire.
Santé !

Rencontres libertaires d'Eychenat

Comme chaque année l'Organisation communiste libertaire organisera du 24 juillet au 2 août les rencontres libertaire d'Eychenat en Ariège.
Le programme n'est pas encore définitivement fixé, il sera précisé avec les dates dans les prochains numéros de CA. Mais il y sera sans doute question des points suivants :

- Situation politique et sociale
- L'extrême-gauche et les anarchistes
- Pourquoi le racisme apparaît plus facile que l'affirmation d'une solidarité?
- Contre les dérives moraliste, puritaines et sectaires dans le mouvement, comment redonner un contenu politique et de classe à nos interventions ?
- Luttes de sites contre des chantiers et ZAD, par rapport à la lutte anticapitaliste ; sont-ce les nouveaux « lieux centraux » de la lutte de classe ?
- La société dite sécuritaire et la surveillance tous azimuts

6 – Soirée cinéma, sans doute un film sur la Palestine suivi d'un débat sur place dans la salle d 'Esplas de Serou avec une soirée ou une après-midi en plus pour débattre sur la question.

- Quelles formes de solidarité avec des résistances internationales contre les intégrismes et qui ne soient pas soumises aux Etats occidentaux. Un bilan pourrait être fait, entre autres, des actions de solidarité avec Kobane.
- Comment (re)tisser des liens de solidarité dans les banlieues en refusant les caégorisations, c'est-à-dire sans entrer dans les communautarismes ?

Jérusalem :
du mythe au nettoyage ethnique

Le 7 juin 1967, l'armée israélienne s'emparait de Jérusalem Est. Cette conquête fut sanglante. Les lieux où, par centaines, les soldats jordaniens sont tombés, ont été nettoyés et leur mémoire a été oubliée. Les sionistes fêtent le 7 juin, niant plus que jamais l'histoire, la dignité et la mémoire du peuple palestiniens. C'est ainsi qu'aura lieu le 7 juin 2015 à Montpellier la 39e journée de Jérusalem. Ces festivités négationnistes sont indignes.
Dans son livre « Comment la terre d'Israël fut inventée », l'historien israélien Shlomo Sand, qui faisait son service militaire, décrit le messianisme dévoyé qui s'empare de l'armée et de la population israéliennes au moment de la conquête.

L'annexion

Par milliers, croyants ou pas, les Israéliens affluent au Mur des Lamentations, qui est le vestige du mur de soutènement (dit mur occidental) du deuxième temple détruit par Titus en 70 après Jésus-Christ. Pourtant, il semble bien que ce mur ait été construit très peu de temps auparavant, alors que la Judée avait déjà été totalement soumise par les Romains, ce qui rend peu compréhensible sa valeur symbolique.

Dès la prise de Jérusalem Est, la chanson «Yéroushalayim shel zahav» (= Jérusalem d'or) de Naomi Shemer, devient un «tube» mondial. Le dernier couplet célèbre «la réunification» de Jérusalem.

Très vite, la ville est annexée par un vote de la Knesset (le Parlement israélien) et Jérusalem devient par ce texte la «capitale indivisible» de l'Etat d'Israël (statut qui ne sera pas reconnu par la grande majorité des pays). La propagande présentera désormais Jérusalem comme le symbole exclusif du judaïsme. La partie annexée est 10 fois plus grande que la Jérusalem jordanienne : elle va de Ramallah à Bethléem et coupe en deux la Cisjordanie rendant impossible tout «Etat palestinien» sur le reste des territoires occupés. Ce «grand Jérusalem» annonce déjà la colonisation.

Du mythe à la réalité

Les fondateurs du sionisme, dans leur majorité, n'étaient pas croyants. Mais ils ont utilisé la Bible comme un livre de conquête coloniale. Ils ont considéré que les faits décrits dans la Bible étaient des événements historiques qui justifiaient leur «retour» après un long exil. On sait aujourd'hui que cette théorie de l'exil et du retour est une fiction.

En ce qui concerne Jérusalem, les faits décrits dans la Bible concernant le « royaume unifié » de David et Salomon sont tout à fait légendaires. L'archéologie est têtue : à l'époque présumée de ce royaume, Jérusalem était un village de l'âge de fer d'au plus quelques centaines d'habitants. Le grand temple, la reine de Saba, c'est une belle histoire, mais c'est une légende. S'il y a eu un roi David, c'était tout au plus un conducteur de troupeaux. Pourtant aujourd'hui, dans le quartier palestinien de Silwan, on détruit des maisons, on expulse par milliers les habitants, on arrête les résistants au nom du roi David. L'occupant a déclaré que ce grand roi avait vécu là. Alors on construit la maison du roi David, le parc du roi David, le musée du roi David et on «judaïse» ce quartier à coup de bulldozers et d'expéditions policières punitives.Pour essayer de «prouver» que les archéologues et les historiens ont tort de nier l'historicité du récit biblique, le gouvernement israélien multiplie les provocations en creusant des tunnels sous l'esplanade des mosquées. Tout ce qui est découvert est très antérieur ou très postérieur à la période mythique.

Jérusalem et les Juifs

Après l'écrasement de la dernière grande révolte juive (Bar-Kokhba, 135 après Jésus-Christ), la ville a été rasée et interdite aux Juifs. La population de la région s'est en majorité convertie au christianisme, puis, après la conquête arabe du VIIe siècle en majorité à l'islam. Après la prise de la ville par les Arabes en 637 après Jésus-Christ, le calife Omar a autorisé les Juifs, jusque là bannis par les Byzantins, à revenir à Jérusalem.

Deux mosquées (al-Aqsa et le Dôme du Rocher) ont été construites sur la colline où se trouvait le temple détruit et la ville est devenue un lieu saint de l'islam.

Le christianisme a fait de Jérusalem un symbole. Les pèlerinages chrétiens se sont multipliés et la «délivrance du Saint-Sépulcre» a servi de prétexte aux Croisades.

Pour les Juifs, rien de semblable. Quasiment aucun pèlerinage. La religion juive est une religion messianique de l'exil. Pour les Juifs orthodoxes (harédis), le retour à Jérusalem avant l'arrivée du Messie est interdit. «L'an prochain à Jérusalem», ça ne veut pas dire «ôte-toi de là que je m'y mette, je vais construire un Etat à Jérusalem», ça exprime simplement le souhait de l'arrivée prochaine du Messie.

Après 1492, quand les Juifs chassés d'Espagne sont accueillis par l'empire ottoman, leurs principales destinations seront Salonique, Smyrne, Sarajevo. Certains s'installeront en Galilée (à Safed) mais pas à Jérusalem qui est une conquête récente ottomane.

C'est vers 1800 que quelques Juifs venus principalement de Pologne ou du Maroc s'installent à Jérusalem. Ils sont très religieux et se regroupent dans le quartier de Méa Sharim.

La propagande sioniste essaie aujourd'hui de dire à coup de pseudo recensements, que les Juifs sont majoritaires à Jérusalem depuis 200 ans. Double invention. La mère de Leila Shahid, Sirine Husseini (décédée en 2008) décrit la municipalité de Jérusalem que dirigeait son père où musulmans, chrétiens et juifs cohabitaient en bonne intelligence au conseil municipal. Les Juifs palestiniens n'étaient pas sionistes, ils craignaient que cette idéologie n'affecte les bons rapports qu'ils avaient avec les musulmans et les chrétiens.

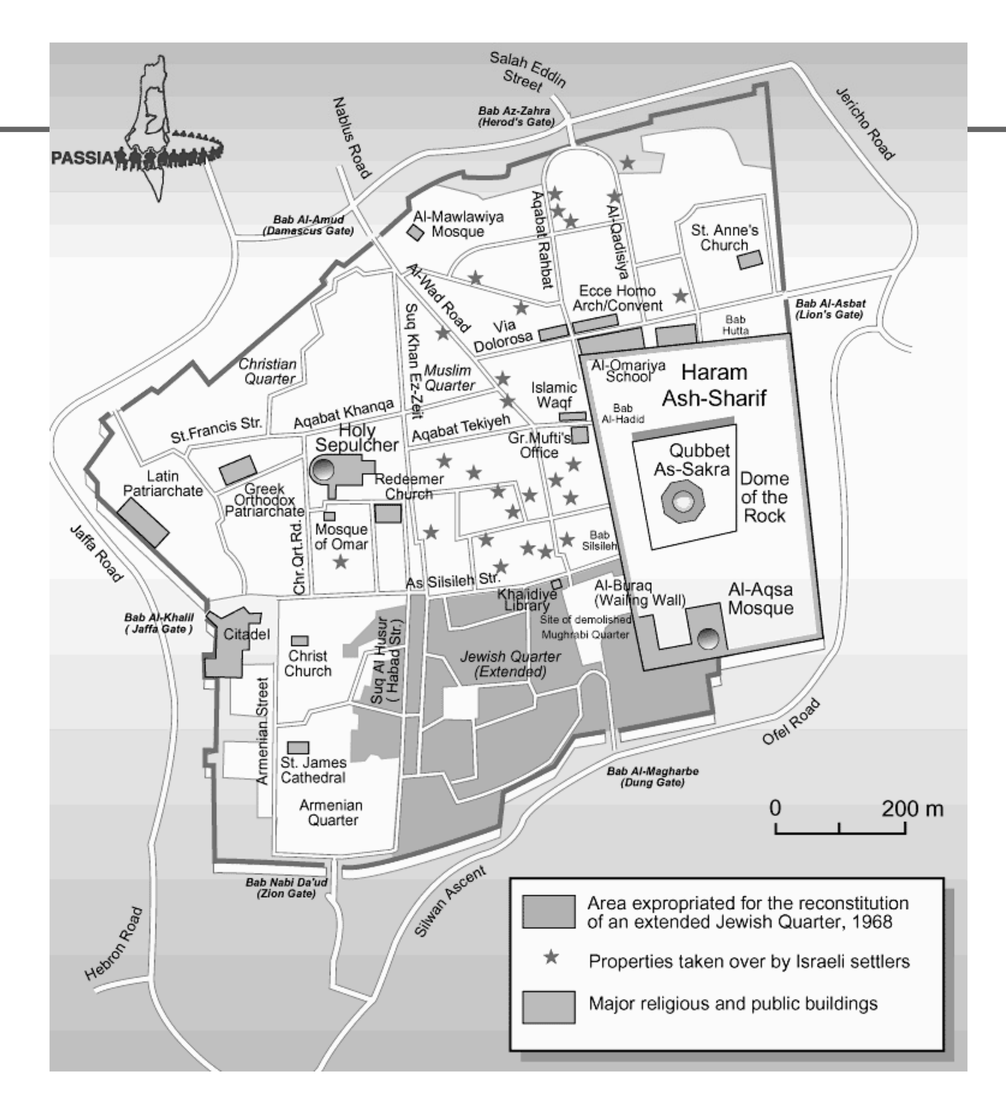
D'un nettoyage ethnique à l'autre

Le plan de partage de 1947 avait prévu que Jérusalem serait internationalisé (au milieu de l'Etat palestinien) et serait la ville sainte des 3 grandes religions monothéistes. Depuis les années 30, il y avait un accord secret de partage de la Palestine entre les sionistes et la dynastie hachémite (le roi de Jordanie, lire à ce sujet La guerre de 1948 en Palestine d'Ilan Pappé). C'est parce que la future armée israélienne violait cet accord en attaquant un à un tous les villages palestiniens entre Tel-aviv et Jérusalem que la légion arabe jordanienne est entrée en guerre. Le 9 avril 1948, les milices fascistes de l'Irgoun (dirigée par Menachem Begin) et du groupe Stern (dirigé par Yitzhak Shamir) ont massacré la population civile du village de Deir Yassin situé à 5 Km du centre de Jérusalem. Le but était de provoquer l'exode de la population palestinienne. Quand la guerre a éclaté officiellement le 15 mai 1948, la quasi-totalité des Palestiniens habitant l'Etat donné par l'ONU aux Juifs avaient déjà été contraints à l'exil.

Deir Yassin fait partie des centaines de villages palestiniens rayés de la carte. C'est en face de là que les Israéliens ont construit le musée du génocide nazi Yad Vashem. Sur le territoire de Deir Yassin, il y a aujourd'hui le « nouveau quartier » de Givat Shaul. Le tunnel routier qui passe en dessous s'appelle Menachem Begin (du nom de l'assassin). Et les victimes de l'attentat antisémite de la Porte de Vincennes ont été enterrées au cimetière de Givat Shaul. Quel symbole !

Pour avoir les mains libres à Jérusalem, les terroristes du groupe Stern assassinent le 17 septembre 1948 le représentant de l'ONU Bernadotte et son adjoint, le colonel Sérot. Les assassins parfaitement identifiés seront intégrés dans le premier gouvernement israélien d'union nationale.

Jérusalem Ouest, agrandi avec les « nouveaux quartiers », est vidée de toute pré-



sence palestinienne. Des nouveaux immigrants s'y installent.

Au moment de l'armistice de 1949, la partie Est de Jérusalem échappe aux Israéliens. Elle contient la vieille ville et quelques quartiers autour. Jérusalem-Est est annexée par la Jordanie. Il n'y a qu'un seul point de passage (surtout pour les pèlerins) entre les deux parties de la ville, c'est la porte Mandelbaum. Et pour accéder à Jérusalem Ouest, malgré les nombreux villages rasés, les Israéliens doivent contourner l'enclave de Latrun restée jordanienne.

En 1949, Ben Gourion avait été accusé par la «droite sioniste» de ne pas avoir conquis toute la Palestine mandataire. Il s'était justifié en expliquant que ce n'était que partie remise. En juin 1967, les sionistes sont maîtres de toute la Palestine. Environ 250000 Palestinien-ne-s sont expulsé-e-s, s'ajoutant aux millions de réfugié-e-s. Et à Jérusalem Est, le nettoyage commence.

Effacer la présence et la mémoire palestiniennes

Dès la conquête, la vieille ville est séparée en quatre «quartiers» : chrétien, arménien, musulman et juif. Dans le quartier juif, toute la population palestinienne est expulsée. Elle est remplacée par des riches venus d'Israël ou des Etats-Unis. On trouve dans ce quartier juif qui jouxte le Mur des Lamentations un musée sur les gens expulsés en 1948 et leur martyr. Il ne s'agit pas des 800000 Palestinien-ne-s chassé-e-s au moment de la Nakba, mais des quelques centaines de Juifs qui vivaient dans la partie de la Palestine qui a été jordanienne entre 1948 et 1967. La manipulation de la mémoire est en marche.

Très vite, les Israéliens vont réquisitionner des terres qu'ils affirment « vacantes » pour construire des «nouveaux quartiers». Ils ont pour nom Ramot, Atarot, Gilo, Pisgat Zeev et, plus loin du centre, Gush Etzion et Maale Adoumim.

Har Homa était une splendide forêt entre Bethléem et Jérusalem. Elle a mystérieusement brûlé le premier jour des discussions entre Yasser Arafat et Ehud Barak. C'est aujourd'hui une colonie en pleine extension, prévue pour 30000 habitants et qui sépare totalement Bethléem de Jérusalem.

La judaïsation de Jérusalem Est recevra une aide extérieure : ce sont des capitalistes français (Alstom et Véolia) qui construiront le tramway reliant Pisgat Zeev au centre ville. Ce sont les Chrétiens sionistes américains (d'authentiques antisémites) qui financeront la construction de Maale Adoumim. Cette luxueuse colonie de 40000 habitants domine le désert de Judée, coupe en deux la Cisjordanie en rendant impossible tout Etat palestinien viable et pille l'eau de la région. Elle servira aussi de prétexte à l'expulsion des Bédouins qui ont toujours vécu le long de la route qui descend à Jéricho et à la confiscation de leurs terres.

Avec les accords d'Oslo, la « Maison d'orient » dirigée par Fayçal Husseini (décédé en 2001) était censée défendre les droits des Palestiniens de Jérusalem. Ceux-ci ont «bénéficié» d'un statut à part après 1967 : ni citoyens, ni étrangers mais « résidents ». Ils bénéficient de la plaque orange sur les voitures qui leur permet de se déplacer plus facilement. Ils disposent du droit de vote aux élections municipales (ils ne s'en servent pas car ils ne reconnaissent pas l'annexion) mais pas aux élections nationales. Tout est fait (notamment le prix des loyers et l'impossibilité pour eux de construire des logements) pour les pousser à quitter Jérusalem et donc à perdre leur statut de résident.

Ariel Sharon avait compris l'enjeu que représente Jérusalem. Il avait acquis une maison en plein «quartier musulman» de la vieille ville avec plein de drapeaux israéliens et la présence pesante de nombreux soldats. C'est à Jérusalem, sur l'esplanade des mosquées le 28 septembre 2000, qu'il a fait la provocation qui a déclenché la deuxième Intifada et l'a mené au pouvoir.

En 2001, la maison d'Orient a été fermée.

Dans toutes les négociations (qui étaient en fait des demandes de capitulation) entre Israéliens et Palestiniens, les premiers sont restés «inflexibles». Même les travaillistes ont signifié que tous les «nouveaux quartiers» resteraient israéliens et ils ont proposé qu'Abu Dis (petite ville palestinienne incluse dans le grand Jérusalem et séparée de la ville par le tracé du mur) devienne la capitale de l'Etat palestinien.

Jérusalem, ville de résistance

Aujourd'hui il y a un peu moins de 300000 habitants à Jérusalem-Ouest et un peu plus de 500000 à l'Est. Les Palestinien-ne-s sont à peine majoritaires dans ce qui aurait dû être en théorie la capitale de leur Etat.

Les attaques sont incessantes dans les quartiers palestiniens et on parle d'une troisième Intifada qui commencerait à Jérusalem. La tension est extrême dans tous les quartiers :

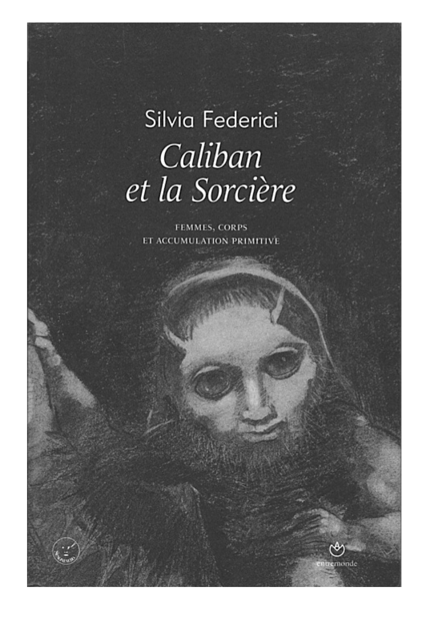
- Silwan où, depuis 1991, des centaines de colons intégristes sont installés, provoquant la bunkerisation du quartier et une répression permanente contre la population. À plusieurs reprises des enfants ont été arrêtés.
- Cheikh Jarrah, quartier envahi par des colons depuis 2000 et bien sûr la cour suprême leur a donné raison. Dans ces deux quartiers, des comités de citadins organisent la résistance
- La vieille ville. Depuis longtemps, une secte intégriste menace de dynamiter l'esplanade des mosquées pour reconstruire le Temple. Jusque-là, ils ne pouvaient pas accéder à l'esplanade. En les laissant parader et revendiquer le droit pour les Juifs de venir prier au mont du Temple, Nétanyahou les utilise pour provoquer des violences quand il le décide.
- C'est dans le quartier palestinien de Chouafat qu'un jeune Palestinien de 16 ans, Mohamed Abou Khdeir a été brûlé vif par des colons quelques jours avant le début de l'attaque contre Gaza en juillet 2014.
- C'est à Jérusalem qu'une école mixte pour Juifs et Arabes a été incendiée et couverte de slogans racistes : «mort aux Arabes, stop à l'assimilation».

Alors non. Jérusalem n'est pas la «capitale indivisible» d'un Etat juif qui opprime les non-Juifs. Cette ville appartient à tout le monde, croyants de toutes les religions ou non-croyants. C'est à Jérusalem que doit être imposée la seule solution raisonnable à cette guerre séculaire : l'égalité totale des droits et le vivre ensemble.

Pierre Stambul

« Caliban et la Sorcière » : voilà qui fait débat(tre) !

On pourrait définir Caliban et la Sorcière (1), de la philosophe féministe « marxiste autonome » Silvia Federici, comme une histoire des corps durant la phase d'accumulation primitive du capital (fin XV[e] - fin XVIII[e]), période de transition vers le capitalisme où la profonde crise de la société féodale s'est traduite par l'intensification de la guerre larvée incessante entre seigneurs et paysans.



1. Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive, *publié en Angleterre en 2004, en France en 2014* (Senonevero-Entremonde, 460 p., 24 €).

2. *Cette chasse très violente (tortures, mises à mort) a connu en Europe deux vagues, de 1480 à 1520 et de 1560 à 1650. Les tribunaux de l'Inquisition et de la Réforme ont envoyé au bûcher entre 50 000 et 110 000 personnes – à 80 % des femmes pour la plupart issues des classes populaires, les 20 % restants étant des hommes pauvres et des vagabonds.*

3. *Silvia Federici, qui se situe dans la tradition de l'opéraïsme, a enseigné au Nigeria, où elle a étudié les conséquences des politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale sur les économies africaines. Actuellement professeur en women studies à l'université new-yorkaise d'Hafthor, elle milite dans le mouvement Occupy.*

A partir de la chasse aux sorcières (2) menée aux XVe et XVIe siècles en Europe et dans les colonies, cet ouvrage propose des développements théoriques généraux qui orientent un récit historique accompagné de multiples exemples et illustrations, ainsi que de remarques sur les analogies avec la période actuelle (3). L'ensemble est intéressant à plus d'un titre.

D'abord parce que, pour repérer l'origine de l'exploitation économique et sociale des femmes, l'auteure se penche sur cette « chasse aux sorcières », mais aussi sur le mouvement de privatisation des terres opéré grâce aux enclosures et sur l'esclavagisme – les trois éléments principaux de cette époque. Elle décrit leurs effets sur les classes populaires, et comment cela a contribué à la formation du prolétariat moderne en Europe et aux Etats-Unis. Elle présente l'histoire des femmes issues de ces classes, et la réorganisation complète de leur statut visant à les asservir et les enfermer dans la famille moderne. Contrairement à trop de féministes qui font de la lutte des femmes un « phénomène » à part, en quelque sorte atemporel et sorti d'on ne sait où, Federici souligne donc le lien à établir nécessairement, pour qui veut supprimer les systèmes capitaliste et patriarcal, entre cette lutte et les autres luttes sociales. Il faut, raisonne l'auteure, repenser l'analyse marxiste des sociétés modernes en ajoutant la question du travail reproductif à celle du travail salarié, afin de ne pas avoir d'un côté l'histoire des hommes et de l'autre celle des femmes.

De plus, Federici connecte sans cesse le présent avec le passé qu'elle analyse, par un double aller-retour permanent entre, d'une part, l'évolution générale des sociétés et celle de groupes qui subissent une oppression spécifique (les femmes, les populations noires réduites en esclavage) ; entre, d'autre part, les stratégies de coercition « en haut » et de résistance « en bas ». Car tous ces changements intervenus ont bien sûr suscité des oppositions : les révoltes paysannes endémiques se sont amplifiées, prenant la forme de mobilisations millénaristes puis d'hérésies (cathares, vaudois, etc.), dont la lecture nouvelle des évangiles contre l'Eglise et les princes a traduit la recherche par les classes populaires d'une société égalitaire, et dans lesquelles les femmes ont joué un rôle de premier plan. Mais, dans le même temps, les différences se sont multipliées au sein de ces classes – pour provoquer par la suite des divisions dans la classe ouvrière comme en ce qui concerne les genres, les ethnies ou les âges, donc favoriser tant le racisme que le sexisme, et entraîner l'échec des résistances populaires. Par l'organisation de divers régimes de travail (salarié, non-salarié, travailleur « libre », esclave…), le capitalisme a pu contenir les processus révolutionnaires – à la fois en déléguant du pouvoir à certains groupes, et, dans le salariat, en occultant un domaine d'exploitation tel que le travail domestique.

Federici brosse du Moyen Age un tableau très vivant et montre bien comment, dans les communautés paysannes, les femmes tiraient un certain pouvoir social de leur participation directe à la production, dans le cadre d'une division du travail entre les sexes assez souple. En outre, elles disposaient de réseaux de sociabilité spécifiques. Enfin, elles étaient dépositaires de certains savoir-faire – en particulier dans la maîtrise de la reproduction et des plantes médicinales, une donnée qui servira à construire la figure de la sorcière (4). La chasse aux sorcières, affirme Federici, a été « une attaque contre la résistance des femmes à la progression des rapports capitalistes, contre le pouvoir dont elles disposaient, en vertu de leur sexualité, de leur contrôle de la reproduction et de leurs aptitudes à soigner ». Elle a permis d'établir « un nouvel ordre patriarcal où le corps des femmes reproductif était mis sous la coupe de l'Etat et transformé en ressources économiques ».

Ni linéaire ni élastique, l'Histoire !

On le voit, *Caliban et la Sorcière* est une œuvre érudite que sa richesse rend difficile à résumer ; toutefois, certains procédés dont use son auteure prêtent le flanc à la critique (5), car elle a assez tendance à tirer l'Histoire dans le sens qui l'arrange, ou à en donner une vision trop linéaire en gommant les contradictions d'une époque, comme s'il existait une continuité dans l'espace et le temps quasi homogène du XVe siècle à nos jours.

Il est vrai que la période des enclosures (fin XVe-XVIIIe) durant laquelle, en Angleterre, les grands propriétaires fonciers ont, par la pose de clôtures sur les terres des communautés paysannes, remis en cause les droits d'usage afin de rentabiliser l'élevage des moutons marque la naissance d'un capitalisme agraire dans ce pays. *La perte des terres communes* et le développement des relations monétaires ont *déstructuré ces communautés et* désintégré les rapports traditionnels – *avec comme* double conséquence pour les femmes une dégradation de leur situation souvent plus forte que pour les hommes et un recul généralisé de leurs droits – elles ont ainsi perdu celui de « conduire des activités économiques par elles-mêmes ». Mais le mouvement des enclosures n'a pas eu lieu dans l'ensemble de l'Europe, et il n'y a donc pas eu une « progression des rapports capitalistes » généralisée sur de telles bases au XVIe comme Federici le présente.

Par un étonnant raccourci historique, elle range aussi dans le mouvement d'accumulation capitaliste à la fois l'assignation des femmes à la reproduction et le développement de l'esclavage colonial ; or, si la traite a bien apporté une immense main-d'œuvre à la classe dominante européenne dans l'Amérique coloniale, et si « près d'un million d'esclaves africains et de travailleurs indigènes [y] produisaient de la plus-value pour l'Espagne » dès le XVIe, l'enfermement des femmes dans les foyers est loin de correspondre à cette période.

De même, dans les sociétés monarchiques, où les relations de parenté ser-

vaient de modèle aux relations sociales et politiques, la distinction entre public et privé n'existait pas ; la famille d'alors évoque une sorte de corésidence plus qu'elle ne renvoie à l'idée de parenté puisque, encore dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, quel que soit le milieu social considéré en France ou en Angleterre, on comptabilisait dans la « maisonnée » ou le « ménage » à la fois les membres de la famille et les domestiques. *Il est donc difficile de situer, à l'instar de Federici, au XVIIe siècle l'apparition de la « femme au foyer » dans les milieux populaires. La famille « moderne », fondée sur le modèle bourgeois, ne s'y est répandue qu'à la fin du XIXe – après que la révolution industrielle lancée à la fin du XVIIIe a disloqué les familles ouvrières en Europe par une massive prolétarisation des femmes et des enfants, pendant un demi-siècle (6).*

Par ailleurs, si son livre abonde en analyses à la forte tonalité économique, avec quelques éclairages culturels, Federici néglige par trop les formes politico-juridiques qu'a prises la réorganisation de tous les rapports sociaux, avec l'émergence du capitalisme, alors qu'elles ont joué leur rôle dans l'invention de la famille moderne. Si, sous l'Ancien Régime, il était possible pour des femmes d'avoir accès au pouvoir politique au sens large (devenir seigneur ou « chef » d'une famille paysanne), car ce pouvoir était l'attribut de certains rapports de propriété et non de la personne, le suffrage universel issu de la Révolution française, en étant accordé aux seuls citoyens, a profondément modifié le rapport entre les sexes : le masculin a ensuite été identifié à l'ordre de la société et le féminin à l'ordre du naturel, tandis que l'unité entre production et reproduction, typique des économies de subsistance, disparaissait et que les rapports sociaux étaient sexuellement différenciés.

Enfin, on déplorera l'utilisation assez « libre » que fait Federici de concepts tels que le prolétariat, par lequel elle désigne tant les couches populaires du XVe que les classes exploitées du XVIIIe (tout en qualifiant juste de classes ou d'élites dirigeantes leurs ennemis). Elle en arrive de la sorte à considérer que les mouvements hérétiques furent la première « internationale prolétarienne », ou que la « paupérisation de la classe ouvrière européenne » s'est généralisée dès 1550, ce qui est pour le moins osé. Mais, par ce biais, elle tire plus facilement le fil jusqu'à la division capitaliste du travail, qui pour elle comprend trois espaces sociogéographiques – au centre la production salariée, avec un espace interne de production-reproduction de la force de travail, et un espace périphérique de type colonial – et trois groupes formant le prolétariat : les travailleurs salariés (plutôt blancs), les femmes (semi-esclaves) et les esclaves (plutôt noirs).

La libération des femmes par le salaire ménager ?

Cependant, c'est surtout la conclusion à laquelle aboutit le raisonnement de Federici qui me paraît gênante. Cette conclusion n'est pas formulée ouvertement dans *Caliban et la Sorcière*, mais elle y est lisible en filigrane – et d'autres prises de position écrites ou orales de son auteure nous le confirme : Federici reste fidèle à son engagement dans le Collectif féministe international né en 1972 afin de porter la campagne « Un salaire pour le travail ménager ». Avec des féministes comme Selma James ou Maria Dalla Costa, elle a développé l'idée que la femme au foyer produit de la plus-value tout comme l'ouvrier d'une chaîne de montage assemble une partie de la marchandise finale – et que de ce fait « la chaîne de montage commence à la cuisine, au lavabo, dans nos corps ». La discrimination des femmes, qui s'est selon elle élaborée dans les sociétés modernes (le patriarcat ayant été « refondé » par le capitalisme pour construire des rôles sexués, dit-elle sans plus de précision), provient de ce que cette réalité a été rendue invisible : alors que les hommes ont, par le salaire qu'ils touchent, un pouvoir social, si minime soit-il, et que leur travail est reconnu, ce n'est pas le cas pour les femmes puisque leur activité au foyer n'est pas tenu pour un travail, et donc pas rémunérée.

Déjà, dans un texte intitulé « Reproduction et lutte féministe dans la nouvelle division internationale du travail » (7), Federici estimait toujours primordiale une mobilisation féministe pour forcer l'Etat à payer le « travail de reproduction ». Dans son entretien au *Monde des livres* du 9 juillet 2014, elle précise qu'elle ne dira jamais « à une femme de ne pas prendre un travail salarié », mais qu'« il est erroné de poser [ce travail] comme stratégie féministe, (…) lieu de libération. Le lieu de combat féministe est celui de la reproduction, de la procréation. Donc la maison, le foyer, la chambre à coucher ». Pourtant, en quoi rétribuer les tâches domestiques permettrait-il de dépasser la dichotomie entre genre et classe ? Comme l'ont dénoncé nombre de femmes en mouvement dans les années 1970, l'activité sans fin de la ménagère-mère à temps plein fait passer l'affirmation de soi par le renoncement à soi : impossible de se réaliser autrement qu'en s'investissant dans le mari (ou compagnon) et les enfants, en se mettant au service des autres. Un statut de « femme à la maison » aurait donc pour seule issue d'y enfermer davantage encore les femmes, quand il faudrait bien plutôt qu'elles en sortent.

Et pourquoi Federici continue-t-elle de centrer son analyse sur « la femme isolée au foyer » alors qu'aujourd'hui la plupart des femmes « en âge de travailler » sont « en activité » (souvent salariées précaires ou chômeuses, certes…) en Occident ? Pour se libérer de la double oppression, en tant que femme-mère et en tant que salariée, mieux vaut axer le combat sur un partage égalitaire des tâches domestiques et de l'élevage des enfants entre hommes et femmes, mais aussi sur la baisse du temps de travail, l'égalité des salaires entre les sexes, l'ouverture de crèches et autres services sociaux… tout en œuvrant à la disparition du salariat. Bien sûr, le *travail salarié est un moyen d'obtenir une autonomie par rapport aux hommes seulement, et pas par rapport au capitalisme – mais c'est déjà ça : les femmes sans ressources qui subissent des violences conjugales font au quotidien l'amère expérience de leur dépendance financière. Et un salaire ménager, lui, n'autonomiserait ni par rapport aux hommes ni par rapport au capitalisme.*



Quoi qu'il en soit de toutes ces remarques, le livre de Silvia Federici a le grand mérite de susciter une réflexion vivifiante pour des débats toujours aussi nécessaires !

Vanina

4. Le « fait de sorcellerie », grâce auquel l'Eglise condamne les hérétiques, est une notion vite élargie par l'Etat : la sorcière devient la pire des criminelles sur Terre, puisqu'elle agit contre l'autorité divine et étatique, qu'elle a vendu son âme au diable et qu'elle s'en prend aux enfants, donc à l'avenir même de la société.

5. Voir l'analyse très argumentée d'Antoine Artous sur le site Contretemps.

6. L'assignation des femmes à la maison est due à l'action des gouvernants pour discipliner le corps social (en incitant par exemple les ouvriers à rentrer chez eux plutôt qu'à traîner dans les tavernes) ; à l'intervention d'institutions philanthropiques ou autres face aux très dures conditions de travail des ouvrières… mais aussi, au sein du monde ouvrier et des syndicats, au désir masculin de freiner la concurrence des femmes sur le marché du travail ; et, de façon plus générale, à l'attirance croissante vers une vie familiale structurée sur le « privé » et l'« intimité ».

7. Ecrit en 1999, ce texte n'a été traduit en France qu'en 2014. Federici y constate que de nombreuses salariées des pays riches font appel à des femmes immigrées pour s'occuper de leurs enfants et des tâches domestiques, et ajoute que les mouvements féministes des années 1970 portent une responsabilité dans cette « solution coloniale », pour n'avoir pas mené bataille en faveur du salaire ménager.

Kristin Ross
L'Imaginaire de la Commune

(La Fabrique, 2015)
190 p. 14 Euros)



L'auteur a beau enseigner à la *New York University*, ce livre n'a vraiment rien à voir avec ce qu'elle qualifie elle-même d'« ensilage universitaire » - de même, du reste, que son livre sur mai 68 et, à un moindre degré, son travail sur « Rimbaud et la Commune » *.

Le titre, « L'Imaginaire de la Commune », est un peu vague et ne donne pas une idée de la dynamique du livre. Celle-ci consiste à suivre, à propos d'un certain nombre d'idées radicalement novatrices, leur formation dans l'effervescence qui a précédé l'insurrection, puis leur début de mise en œuvre par les Communards et enfin leur cheminement dans la pensée de quelques écrivains et théoriciens de l'époque, en particulier Marx, Elisée Reclus, Kropotkine, William Morris.

Premier thème abordé, l'internationalisme, qui doit affranchir les hommes du « régime cellulaire de la nationalité ». L'éducation, ensuite, est l'une des préoccupations majeures des Communards. Non seulement, ils ferment les écoles confessionnelles et mettent au rencart tout l'attirail religieux, mais ils inaugurent, pour les filles comme pour les garçons, un enseignement qui, à côté des disciplines intellectuelles, initie aux techniques artisanales et industrielles. Cette conception unitaire de l'être humain et de la vie se retrouve dans le rôle dévolu à l'art, qui ne doit plus produire seulement des œuvres réservées à la contemplation oisive et à la théorisation, mais investir les objets et le milieu de la vie quotidienne de tous pour y faire régner la beauté, élément essentiel du bonheur – Morris, se reconnaît là, évidemment. Cette idée que le meilleur de la condition humaine doit être accessible à tous, Pottier la résume dans cette belle formule : « le luxe communal ».

Mais la Commune a aussi fortement contribué à donner plus de consistance et de diffusion à certaines idées déjà développées dans l'Internationale et le courant anarchiste. La libre fédération des communes devient le modèle dominant dans le mouvement anarchiste et communiste. Et cette forme, à la fois politique et sociale, de la commune, qui implique l'association pour et à travers la production des biens, entraîne nécessairement la destruction du capitalisme. Et Marx renonce alors à s'appuyer sur l'Etat pour le renverser.

Cet « imaginaire »-là de la Commune, Kristin Ross en suit jusqu'à aujourd'hui la pénétration dans les mouvements de lutte les plus radicaux, notamment ceux qui se réclament de la démocratie directe. Puisse son livre contribuer à approfondir cette pénétration et à stimuler notre créativité pour enrichir cet héritage.

D. B.

* Deux excellents livres : *Rimbaud, la Commune de Paris et l'invention de l'histoire spatiale*, publié en 2013, aux éditions Les prairies ordinaires *et Mai 68 et ses vies ultérieures,* aux éditions complexe, en 2005